



Revue Archéologique de Bordeaux, tome IC, année 2008, p. 69-88

Le magasin des Marbres du Roi à Bordeaux aux XVIIe et XVIIIe siècles

Par Marc Favreau *

Au regretté Pierre Vivez, pour sa disponibilité et ses connaissances très utiles à cette étude.

Longtemps négligée en France, l'étude des marbres a suscité depuis quelques années deux colloques (Saint-Bertrand-de-Comminges, 1993 ; Versailles, 2003), une thèse d'Histoire de l'Art en 2003 et un ouvrage en 2006¹. Cependant, l'histoire et l'usage de ce minéral n'ont guère intéressé l'historiographie bordelaise, malgré une histoire multiséculaire² liée à proximité de la Garonne³ et une utilisation fréquente dans l'architecture et l'art funéraire durant l'époque gallo-romaine et à la fin du XVIe siècle⁴. Les plus spectaculaires exemples locaux restent les cheminées monumentales (1604-1607) du château de Cadillac, déjà admirées par les contemporains⁵, et le retable (1669-1672) de l'ancienne église conventuelle Notre-Dame de la Miséricorde (1669-1672)⁶, actuelle église Saint-Bruno.

En l'absence d'autres œuvres et d'un dépouillement exhaustif des minutes notariales, les filières commerciales du marbre, matériau « régalien » depuis Charles IX (1560-1574)⁷, restent d'une approche difficile pour la période antérieure aux années 1690. Jusqu'à présent, les historiens bordelais connaissaient l'existence d'un important dépôt à Bordeaux, lié à l'approvisionnement des chantiers royaux, mais sa fondation, son organisation, son personnel, son rôle dans l'activité architecturale de la région, ainsi que sa localisation demeuraient méconnus⁸. Cette étude propose de combler en partie cette lacune.

Les débuts difficiles du premier dépôt des marbres du Roi à Bordeaux

Les récents travaux de Frédéric Tiberghien, de Sophie Mouquin et de Pascal Julien⁹ montrent que le chantier de Versailles contraignit le ministre Jean-Baptiste Colbert à rechercher dans le royaume et en Europe les matériaux nécessaires et, en particulier, le marbre. Pour ce dernier, la surintendance des Bâtiments du Roi en fit extraire de grosses quantités en Italie (Ligurie, Toscane) et en Flandre (Dinant, Hainaut),

* Maître de conférences en Histoire de l'Art moderne à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3. Nous remercions pour les renseignements fournis Christian Dubos et Jean-François Fournier, aux Archives départementales de la Gironde, Bertrand Jestaz, professeur émérite, Renée Leulier, doctorante, Philippe Maffre, conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Gironde, et Sophie Mouquin, maître de conférence à l'université Charles de Gaulle-Lille 3.

1. Cabanot, Sablayrolles et Schenck-David, 1995, p. 261-273 ; Mouquin, 2003 et Julien, 2006.

2. Les historiens la font commencer au VIIe siècle avant Jésus-Christ.

3. Immerzeel, 1995 ; Higounet, 1963, p. 150-155. Voir aussi Chevet, 2001, p. 20 et 29.

4. Voir Roudié, 2003, p. 37-39.

5. Peyrous, 1979, p. 270-271.

6. Courteault, 1932, p. 64-67.

7. Antonelli et Lazzarini, 2000, p. 112 ; Bresc-Bautier, 1995, p. 261.

8. Nous devons toutefois signaler une étude sommaire dans Julien, 2006, p. 162-163.

9. Tiberghien, 2002, p. 198-201 ; S. Mouquin, 2003 ; Julien, 2006, p. 91-101.

puis dans les Pyrénées et en Languedoc au cours des années 1660-1670¹⁰. Cette demande conséquente nécessita la mise en place d'un service spécialisé en France, avec notamment des lieux de stockages. Pour le site bordelais, la plus ancienne indication connue ne date que du 28 juin 1684¹¹ mais nous pouvons supposer, à la lecture d'une lettre d'avril 1748¹², que l'existence du dépôt bordelais coïncida avec la première campagne du château de Versailles dans les années 1660.

Philibert de L'Orme vantait la qualité des marbres français par rapport aux marbres italiens et en utilisa pour certaines constructions comme Anet. Dominique Bertin, architecte parisien, nommé « conducteur de marbre pour le Roy » en 1554, se chargea de leur transport sur la Garonne, via Bordeaux¹³. Cette initiative encouragée par Henri II n'eut cependant aucune retombée en raison sans doute des guerres civiles de la fin du XVI^e siècle.

Depuis Henri IV, la gestion des carrières pyrénéennes et languedociennes et le transport des marbres revenaient à des entrepreneurs privés, souvent des banquiers (Formont) et des négociants (Bœuf, Danis) qui présentaient une garantie financière¹⁴. Un arrêt royal de 1670, repris en août 1684, exemptait de toute taxe et de tout péage la circulation des marbres royaux afin d'indemniser les propriétaires des dommages subis par leurs radeaux en bois, sur lesquels les blocs étaient convoyés. Avec la mise en adjudication publique des contrats, ordonnée par Louvois, les entrepreneurs proposaient un prix forfaitaire pour le trajet jusqu'à Paris ; l'enchère revenait au moins disant, comme ce fut le cas pour Jean-Claude Boillot¹⁵. Nous ignorons la durée de ce contrat mais, en 1684-1690, puis en 1691, la fourniture en marbres du Languedoc et des Pyrénées revint à la compagnie de Claude Le Seure, sieur de Chantemerle, Antoine Chausset et Jean Escorrolles Dubois¹⁶, avant d'échoir, entre mars 1698 et novembre 1703, à une nouvelle association regroupant Chantemerle, Chausset et Carpentier¹⁷. Très lucratives, ces entreprises restaient soumises aux aléas d'une situation intérieure politique et économique très morose, à un contexte européen délicat en raison des guerres de la ligue d'Augsbourg (1686-1697) et de la succession d'Espagne (1701-1714), et aux risques de naufrage¹⁸. Après la disparition de la société Chausset et Chantemerle au début du XVIII^e siècle, la direction des Bâtiments du Roi s'adressa à divers particuliers et contrôleurs en présageant d'une éventuelle amélioration économique¹⁹.

Durant la période 1691-1699, la Surintendance ne s'approvisionna qu'en marbres du Languedoc, plus abondants et moins coûteux que le marbre de Campan²⁰. Mais la baisse de la demande royale résulta, à partir des années 1680, d'un nouveau goût pour les lambris de menuiserie²¹, entraînant l'accumulation des blocs non employés et leur vente à des particuliers.

Malgré l'encombrement de ses magasins, les Bâtiments du Roi continuèrent l'acquisition de marbres qu'elle faisait entreposer notamment sur les bords de la Garonne.

Certains documents semblent attester une totale liberté d'action des entrepreneurs avant la direction (1708-1736) du duc d'Antin qui renforça le monopole commercial mis en place par Hardouin-Mansart en 1701²². Après une période de relâchement sous les administrations de Philibert Orry (1736-1745) et de Charles François Lenormant de Tournehem (1745-1751), le nouveau directeur, le sieur de Vandières (marquis de Marigny en 1754) s'assura d'une meilleure gestion jusqu'à son départ en 1773²³. Lassus lui écrivit : *Comme le marbre que j'ai choisi est beau et sans rebut, il est à désirer qu'il parvienne à sa destination, sans mélange des blocs qui sont à Bordeaux [...] ; ainsy, j'estime que vous devriez, Monseigneur, ordonner du Sieur Treilhaes, inspecteur à Bordeaux, d'envoyer ces derniers marbres par préférence et de ne pas permettre que l'entrepreneur des voitures les confonde avec les autres ; ces gens*

10. Bresp-Bautier et Du Mesnil, 1993, p. 36-54.

11. A.N.F., O¹ 2066, 28 juin 1684.

12. A.N.F., O¹ 2069 (3), 11 avril 1748. Voir aussi ce passage d'un mémoire concernant les dépôts de marbre en France : *Il est de notoriété que Sa Majesté a depuis plus d'un siècle une partie du port de Bordeaux pour y faire débarquer et déposer les marbres qu'elle fait venir des montagnes des Pyrénées et du Languedoc* (O¹ 2081 (3), octobre 1766).

13. Peyrouse de Montclos, 2000, p. 110.

14. Julien, 2006, p. 91-92 ; Mouquin, 2003, t. I, p. 273-286 ; Bresp-Bautier, 1995, p. 261 ; Bresp-Bautier et Du Mesnil, 1993, p. 51-52. L'essentiel des blocs provenait de Campan et suivait les antiques chemins : Antonelli et Lazzarini, 2000, p. 112. Voir notamment A.N.F., O¹ 2066, 12 juillet 1684.

15. A.N.F., O¹ 2067 (2), sans date (12 juillet 1684) ; Mouquin, 2003, p. 228. Boillot remporta le marché à 35 sols par pied cube pour le tirage depuis la carrière, 20 sols pour le transport terrestre, 13 sols par le canal jusqu'à Toulouse, 20 sols de Toulouse à Bordeaux, 20 sols de Bordeaux à Rouen par mer.

16. A.N.F., O¹ 20 65 (2), 20 décembre 1689 ; O¹ 2065 (9), comptes du 27 avril 1686-6 septembre 1689 ; O¹ 2066, 15 janvier 1690 et 14 décembre 1691. Voir Julien, 2006, p. 94 ; Tiberberghien, 2002, p. 210, Bresp-Bautier et Du Mesnil, 1993, p. 46.

17. A.N.F., O¹ 2067 (2), 6 mars 1698 et 15 novembre 1703. Bonnet, 2000, p. 54.

18. Un document indique les diminutions à faire sur les comptes des entrepreneurs après des naufrages dans la Garonne. Une perte de 962 pieds cubes, sur 45 720 embarqués à Toulouse, provoqua 3 044 livres 16 sols de manques de revenus : A.N.F., O¹ 2065 (12), 20 avril 1689.

19. *Il y a lieu d'espérer que la paix se faisant cette année, il y aura l'esté prochain à Bordeaux, beaucoup des vaisseaux hollandois et du pays du Nord. Celui qui sera chargé de voiturer les marbres de ladite ville à Rouan trouvera de ces bâtiments à fréter à bon marché* : A.N.F., O¹ 2067 (4), s. d (1712).

20. Bresp-Bautier, 1995, p. 262.

21. Mouquin, 2003, t. II, p. 383-400 et 425-503 ; Pons, 1986, p. 70.

22. Julien, 2006, p. 103-108 ; Mouquin, 2003, t. I, p. 291-296.

23. Julien, 2006, p. 109.

là ne vivant qu'à leurs avantages, chargeant par préférence tout ce qui se présente à eux et peut être chargé plus commodément et à moindre frais ²⁴. La remarque de l'inspecteur se vérifia aisément en 1695 par la présence dans la vase du port bordelais de trente-huit blocs des Pyrénées, estimés 4 000 livres et jetés par les entrepreneurs en l'absence des navires chargés de les amener à Paris ²⁵. Nous pouvons dès lors comprendre la mauvaise réputation des gestionnaires bordelais durant les années 1690. Colbert de Villacerf en arriva même à écrire à l'intendant de Guyenne Bazin de Bezons : *Je vous supplie très humblement M. de me faire l'amitié de les faire examiner par quelqu'un qui s'y connoisse pour en savoir la vérité* ²⁶. Pourtant, les archives des Bâtiments du Roi renferment les inventaires précis des marbres sur le port de Bordeaux pour les années 1693 et 1699 ²⁷. Ce véritable désordre commença à régresser avec la mise en place d'une administration efficace chargée de surveiller les dépôts de marbre.

L'inspection de Tarlé en 1712 : la prise de conscience d'une situation bordelaise dégradée

Avec la fin de la guerre de Succession d'Espagne en 1714, la Couronne reprit en main l'exploitation des marbres. En réalité, dès mai 1712, le duc d'Antin, qui donna son nom à une variété de marbre venant de sa seigneurie de Beyrède, envoya Claude-Félix Tarlé (1666-1735), marbrier ordinaire du Roi et directeur du service royal des marbres, inspecter les marbrières de Provence, du Languedoc et des Pyrénées ²⁸. Il revint à Paris en novembre.

Au cours de sa visite, Tarlé séjourna dix-sept jours à Bordeaux pour choisir et marquer les bons blocs dans le nombre des marbres qui appartiennent au Roi ²⁹. Le 21 mai, il écrivait au directeur sur la situation locale : *Le sieur Chaumette n'a pas manqué de ce rendre à Bordeaux suivant l'avis que je luy en ay donné ; l'absence de Monsieur l'Intendant nous a causé quelque retard. Nous avons cependant commencé à choisir et à marquer les blocs qui sont les plus ellevez sur les autres. Nous aurons aujourd'huy des soldats pour fouiller ceux qui sont les moins envazés afin d'en pouvoir connoistre la qualitez. Je me suis aperçu jusqu'à présent dans le nombre de ceux que j'ay choisy et marquez que les blocs ne sont pas conformes pour les mesures à l'état que vous m'avez mis en mains. Il se trouve sur d'aucun bloc deux ou trois pouces à dire sur la longueur et quelque fois un pouce ou deux tant sur la largeur que sur l'espesseur. J'en prens les grandeurs à peu de choses près autant qu'il m'est possible, cela n'empêchera pas que lorsque ils seront arrivés à Paris avant de les entrer dans les magasins du Roi que l'on ne soit obligé dans faire un thoisé exacte.* Après avoir envisagé la possibilité de recourir aux services de

François Bouin, marchand de bois à Bordeaux, Tarlé décrit un entassement considérable des marbres - *qu'il luy en a qui sont enjambé les uns sur les autres jusqu'à cinq ou six dont une partie est envazé de plus de six pieds* - empêchant un décompte exact. Et de conclure : *Ce seroit une dépense exécive que de vouloir présentement remuer les blocs pour les connoistre tous, n'ayant point d'endroits où on puisse les mettre aux environs de là ; le port estant tous gattez par le séjour que les marbres y ont fait, ce qui a causé un grand amas de vase et rent cette (sic) endroit impraticable mesme pour l'abord des vaisseaux qui les doivent charger. L'on cera obligez lorsque l'on les voudra charger dans les vaisseaux de les mettre sur des rats d'eau (sic) pour gagner le large pour approcher des vaisseaux* ³⁰. Malgré les difficultés de travail - *Nous ne saurions y travailler quand vironz cinq à six heures par jour à cause de la marée*, l'inspecteur recensa cent soixante-sept blocs et soumit un projet de transport à Bouin ³¹.

A la suite du rapport de Tarlé, D'Antin nomma Pierre de Lassus (1670-1724), juge de Rivière-Verdun, Nébouzan et Quatre-Vallées, au poste de contrôleur des Pyrénées et du Languedoc, et accompagna cette nomination d'un ordre pour fournir l'argent nécessaire au transport des blocs depuis les carrières jusqu'à Bordeaux ³². En poste, Lassus fit rouvrir des marbrières pyrénéennes et, pour le seconder, recommanda le marchand Aziron *qui a la commission pour la recette des marbres audit Bordeaux, des ordres qu'il vous plaira doner (sic) là-dessus* ³³.

Entre 1716 et 1719, D'Antin chargea Hippolyte Matis, arpenteur géographe, de réaliser le relevé du cours de la Garonne afin de faciliter le transport des marbres vers Bordeaux ³⁴.

Aziron, inspecteur des marbres royaux à Bordeaux, connut quelques problèmes dans sa gestion des arrivées et des chargements des navires, notamment avec les commis des bureaux

24. A.N.F., O¹ 2071 (3), 28 avril 1756.

25. A.N.F., O¹ 2066 (6), 11 mars 1695 ; O¹ 2066 (8), s.d. (1697) ; O¹ 2066 (10), 26 janvier 1695.

26. A.N.F., O¹ 2066 (5), 5 mars 1694.

27. A.N.F., O¹ 2066 (4), 13 avril 1693 ; O¹ 2066 (10), s.d. (1699).

28. A.N.F., O¹ 2067 (4), 1712 ; O¹ 2068 (1), 27 mars 1725. Bonnet, 2000, p. 53-54. Pour la biographie, voir Mouquin, 2003, p. 90-108 ; Julien, 2006, p. 103 ; Bresc-Bautier, 1995, p. 262 ; Bresc-Bautier et Du Mesnil, 1993, p. 44.

29. A.N.F., O¹ 2067 (4), 2 mai 1712.

30. *Ibid.*, 21 mai 1712.

31. A.N.F., O¹ 2067 (5), 29 mai 1712 et autre document sans date.

32. A.D.Gir., C 2376, 31 décembre 1712.

33. *Ibid.*, 27 janvier 1713. Voir aussi Julien, 2006, p. 105.

34. Julien, 2005, p. 234-242. Matis réalisa un plan de Bordeaux en 1716-1717 conservé aux Archives départementales des Yvelines (A 323).

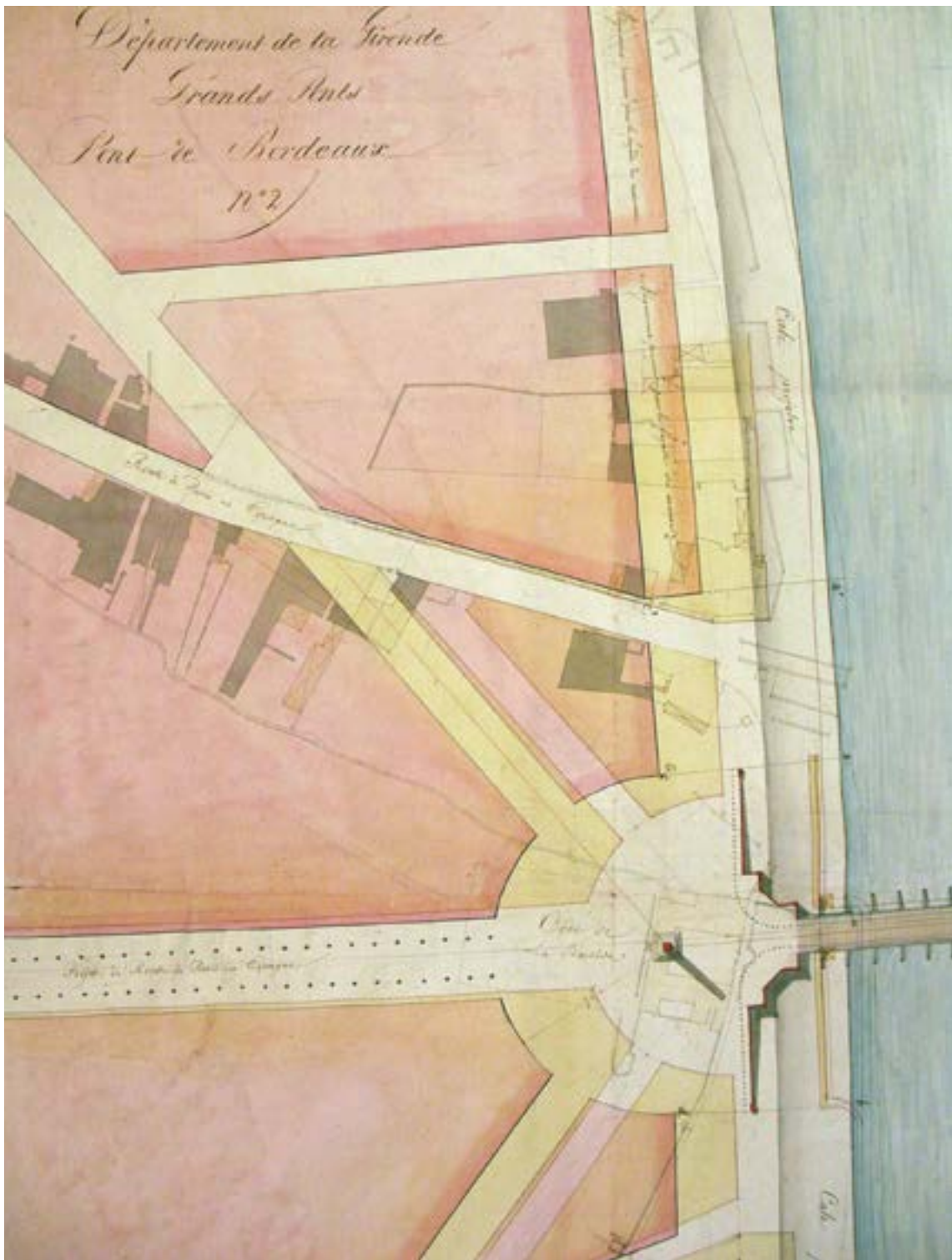


Fig. 1. - « Département de la Gironde. Grands ponts. Pont de Bordeaux, n° 2 », détail. Décembre 1809. Plan manuscrit. Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, 2Fi 2436. © Conseil général de la Gironde.

de Langon et de Bordeaux au sujet de l'exemption des marbres royaux³⁵. A ces tracasseries administratives, vint s'ajouter la crise financière que connut la Direction au cours des années 1720 et dont témoignent les lettres de D'Antin³⁶. Malgré les restrictions, le directeur finança la tournée d'inspection de Tarlé au cours de l'été 1725³⁷.

L'établissement d'un magasin des Marbres du Roi à Bordeaux³⁸

Le dépôt traditionnel des marbres durant les XVIe et XVIIe siècles semble avoir été la berge des Chartrons³⁹. Mais, l'agrandissement du Château-Trompette à partir de 1675 nécessita son déplacement au sud du port, vers la porte Sainte-Croix.

Avec l'emploi conséquent de marbres pour Versailles notamment, la Surintendance - puis la Direction - se préoccupa de mieux entreposer ses blocs. De modestes dépôts furent créés à une date indéterminée et placés sous la surveillance d'un portier. D'Antin se chargea alors d'établir de véritables magasins comme cette « marbrerie » établie en 1720 rue Saint-Louis-le-Grand à Paris, par l'architecte Guillaume Hauberat, collaborateur de Robert de Cotte à Versailles⁴⁰, et qui resta exceptionnelle pendant de nombreuses années dans le royaume⁴¹.

Dans un mémoire d'octobre 1766 sur les dépôts, le rédacteur écrivit qu'avec la découverte de nouvelles qualités de marbre, le Roi acquit un terrain à La Bastide, face à Bordeaux, pour y bâtir un magasin où on peu déposer & mettre à l'abri de l'injure des tems ces marbres nouvellement découverts, notamment le veyrège (Beyrède) ou autrement dit le marbre Dantin. Le Roy a continué d'utiliser l'ancienne partie du quai⁴². Après l'ordre d'acquisition du terrain le 23 décembre 1730, la transaction se conclut le 18 février suivant, grâce à l'appui de l'intendant Claude Boucher⁴³. Nicolas Aubourg, trésorier général des Bâtiments du Roi, versa à François de Laroque⁴⁴ 6 000 livres pour un terrain de 1 463 toises, proche de la rivière de la Garonne, vis-à-vis la ville de Bordeaux au port de La Bastide, paroisse de Cenon, [...] régnant sur le quay de la rivière, fermé de fossés des deux côtés et de mur le long du quay et d'une petite ruelle ou passage, et le surplus audella du fossé, par des vignes [...]. [...] Ledit terrain présentement acquis pour y établir un chantier et des magasins pour lesdits marbres de Sa Majesté, à l'effet de quoy Sa Majesté fera construire à ses despens les murs nécessaires pour en clore ledit terrain [...]⁴⁵. Le 8 août, Boucher expédiait au directeur l'acte passé par les bénéficiers de Sainte-Colombe de Bordeaux afin de régler les lods et ventes⁴⁶.



Fig. 2. - « Ville de Bordeaux, section A de la palus en 1 feuille. Levé par David, géomètre, le 10 août 1822 », échelle 1/5000e. Plan manuscrit. Bordeaux, Archives municipales. © Archives municipales de Bordeaux.

Nous ignorons la date précise de la construction de ce magasin mais elle se situe entre 1733 et 1736. A ce moment, les charpentier, « poulieur », « cordier » et forgeron dressaient un mémoire du matériel nécessaire à la manipulation des blocs, pour laquelle l'inspecteur fit établir une grue sur un massif maçonné au bord du fleuve, pour enlever les blocs sur ledit quay à leur arrivée et les remettre sur des radeaux lors du chargement⁴⁷. Un document non daté, le procès-verbal de visite de 1790, le projet de pont par l'ingénieur Didier en décembre 1809⁴⁸ (fig. 1) et le cadastre dressé en 1822 (fig. 2)

35. A.N.F., O¹ 2067 (5), 15 août 1714 ; O¹ 2067 (7), 4 mai 1715.

36. A.D.Gir., C 2376, 25 octobre 1720. Voir aussi Pons, 1986, p. 130.

37. A.D.Gir., C 2376, 5 juin 1725.

38. Donis, 1920, p. 159-161.

39. Julien, 2006, p. 162.

40. A.N.F., O¹ 2067 (5), 1712. Voir Julien, 2006, p. 167-168 (fig.) ; Gallet, 1995, p. 259.

41. A.N.F., O¹ 2076 (2), 4 décembre 1758 ; O¹ 2078 (1), 22 décembre 1759. Cat. expo. Paris, 1982, p. 23, n° 14.

42. A.N.F., O¹ 2081 (3), octobre 1766.

43. A.D.Gir., C 2376, 23 décembre 1730.

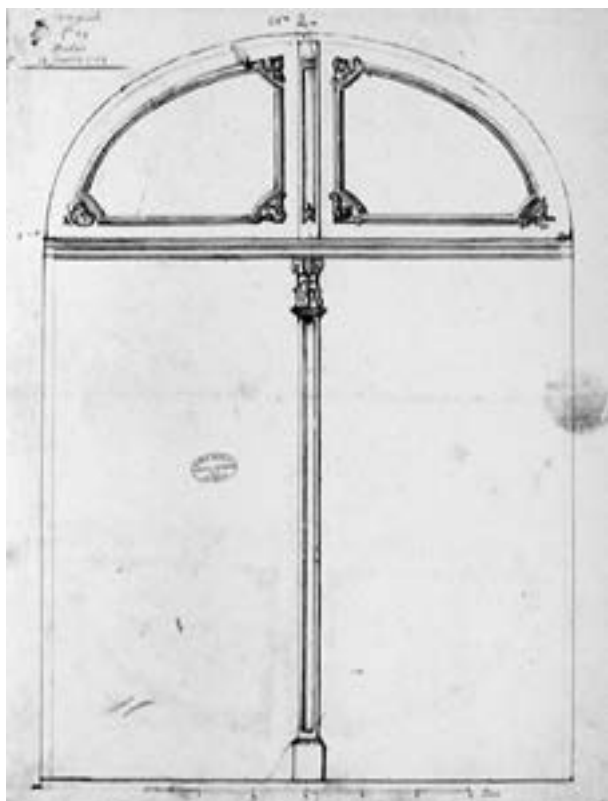
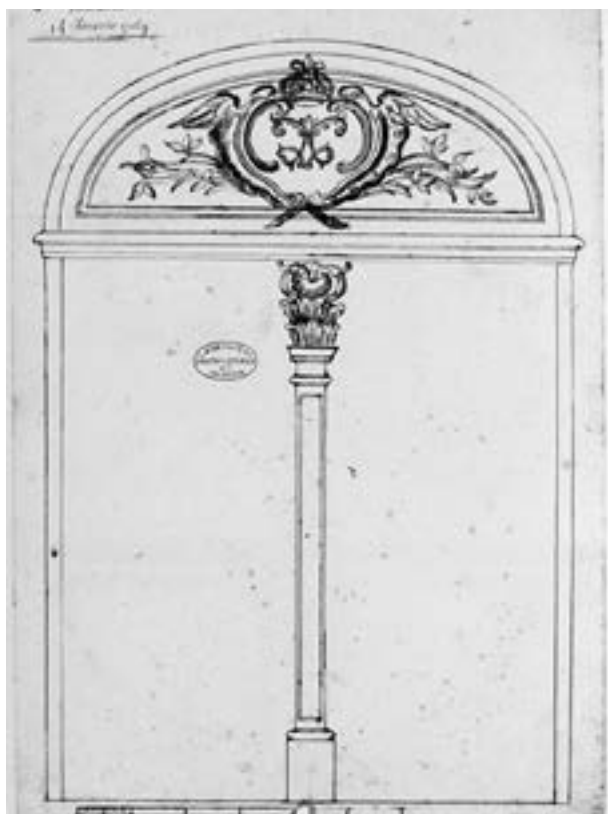
44. Ecuier, habitant rue des Trois-Conilhs, paroisse Saint-Projet.

45. A.D.Gir., 3 E 21532, 18 février 1731 ; C 2376, 19 et 25 janvier 1733. Une mauvaise compréhension du service photographique des Archives départementales de la Gironde nous a empêché d'obtenir le cliché désiré.

46. A.D.Gir., C 2376, 8 et 15 août 1733. Le 19 janvier 1734, Poncet, syndic des bénéficiers de la paroisse, fournit la quittance pour les 800 livres versées au titre des lods et ventes : A.D.Gir., G 2453, 19 janvier 1734.

47. A.N.F., O¹ 2068 (1), 1736.

48. A.D.Gir., 2 Fi 2436, décembre 1809. Nous remercions vivement Jean-François Fournier de nous avoir localisé ce plan dans le fonds important des archives du Pont de pierre.



donnent le plan général de cet établissement composé d'une maison à un étage, d'un grand hangar avec une chambre, d'une cour et d'un jardin⁴⁹. S'y ajoutaient l'appentis et le magasin des agrées, les pavillons de l'inspecteur, avec jardin et pièce de vigne, et de l'entrepreneur (*soumissionnaire*), le logement du concierge, un *volailleur*, un potager et un fossé long de cent soixante-quatre toises⁵⁰. Même imprécise, cette description rappelle l'organisation rationnelle de Colbert pour les manufactures royales avec, notamment, l'autonomie alimentaire d'une partie du personnel⁵¹. Cependant, l'ouverture permanente du magasin facilitait le vol de matériel que l'inspecteur devait remplacer fréquemment⁵². Pour pallier cette situation, la Direction demanda en 1758 la réalisation de la porte en précisant que : *Après avoir examiné les différens plans et devis et me représentant le lieu où cette porte doit être placée, située sur le bord de la rivière, dont les marées dans les flux et les reflux viennent assez souvent mouiller les murs de l'enceinte du magasin, je pense que la sculpture ne tiendrait pas longtemps contre l'humidité et que ce seroit une dépense purement inutile. Il faut établir une bonne et solide porte bien fermante et la faire moyennant 250 livres tournois pour la menuiserie [...]*⁵³. Des projets (fig. 3 et 4) proposés par Etienne Jacquat (n° 1) et Hosten (n° 2) le 14 janvier 1759, le second ne fut accepté par Séguy qu'en novembre⁵⁴ et réalisé par le menuisier Daniel Jélineau (ou Géliénau), un serrurier resté anonyme, le maçon Jacques Rousseau et le peintre Jarnaud⁵⁵. La *grande porte neuve du magasin du Roy* en bois de chêne peint en jaune, présentait une hauteur de quatorze pieds et une largeur de neuf

49. A.D.Gir., C 2376, sans date et 1 Q 617, 12 octobre 1790. Un plan manuscrit donne précisément les dimensions (soixante pieds de long sur huit de large et huit pieds trois pouces de haut) du hangar fermé sur trois côtés et ouvert en façade pour faciliter l'entreposage des blocs : A.N.F., O¹ 2080 (3), sans date (1764).

50. A.N.F., O¹ 2072 (1), 15 décembre 1754 ; O¹ 2072 (5), 7 septembre 1754.

51. Chassagne, 1983, p. 20.

52. A.N.F., O¹ 2070 (4), 1^{er} mai 1753.

53. A.N.F., O¹ 2076 (4), 9 octobre 1758.

54. A.N.F., O¹ 2077 (10), 9 novembre 1759.

55. *Ibid.*, 3 et 24 novembre, et 1^{er} décembre 1759. Le montant total des travaux s'éleva à 443 livres 8 sols 6 deniers : A.N.F., O¹ 2077 (10), 11 décembre 1759.

Fig. 3. - Etienne Jacquat. *Projet de la porte principale du magasin des Marbres du Roi à Bordeaux*. 14 janvier 1759. Plume et encre brune. Paris, Archives nationales de France, O1 2076 (4). © Archives nationales de France.

Fig. 4. - Hosten. *Projet de la porte principale du magasin des Marbres du Roi à Bordeaux*. 14 janvier 1759. Plume et encre brune. Paris, Archives nationales de France, O1 2076 (4). © Archives nationales de France.

pieds huit pouces, avec deux vantaux, un *battement* orné de sa console sculptée et de sa base. La Direction profita aussi de commander la porte du hangar et la *petite porte sur l'arcade*.

Cet établissement fit l'objet d'un entretien incessant, tant en ce qui concernait les bâtiments que le quai et le débarcadère⁵⁶ soumis quotidiennement à l'envasement et à l'érosion des courants et des marées du fleuve⁵⁷. Il fallut ainsi renforcer les *encoignures* du quai en août 1760 avec des gros cailloux à *deffaut du moellon de pierre dure de Barsac*⁵⁸ et surtout, en juin-juillet 1765, avec du lest de marine *pour estre employé à cette réparation attendu la quantité considérable de marbres des Pyrénées que le Roy a ordonné de faire venir à Bordeaux, incessamment pour y être embarqués pour Rouen et destinés aux décorations de ses maisons royales*⁵⁹. Un ouragan nécessita la réparation de la toiture du hangar en novembre 1754⁶⁰ mais le grand *Aygal* (inondation) du 5-6 avril 1770 n'occasionna que la disparition des éléments les plus légers (carrassones, bâtons, bois divers) selon le constat du concierge Jugié⁶¹.

La création du magasin des marbres du Roi à Bordeaux revint sans doute aux efforts conjugués du directeur des Bâtiments du Roi et de l'intendant de Guyenne, mais aussi à l'action énergique des différents inspecteurs qui se succédèrent durant la seconde moitié du siècle.

Le personnel du magasin

Les lacunes documentaires nous empêchent de connaître précisément le personnel bordelais attaché aux marbres du Roi pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Ce n'est plus le cas pour les années 1750-1790 pour lesquelles les archives parisiennes livrent les noms et la qualité des postes qui permettent une reconstitution prudente de la hiérarchie de ce service⁶².

A l'origine, la Surintendance n'employait que ses marbriers mais, avec la création du département des marbres du Roi par D'Antin⁶³, le poste de contrôleur général et de garde des magasins fut placé sous les ordres du directeur et occupé par Tarlé de 1725 à 1730, puis par son fils Jean (1700-après 1751) jusqu'en 1752⁶⁴. De la responsabilité du contrôleur général, dépendait le contrôleur des marbres des Pyrénées et du Languedoc, qui résidait à Montréjeau (Haute-Garonne) où arrivaient les blocs de la vallée d'Aure et de Campan. Lassus assumait cette fonction de 1712 à 1720, avant de se démettre en faveur de son fils Marc-François de Lassus (1692-1779)⁶⁵. Proches du terrain, les cinq inspecteurs des marbres résidaient près des carrières (pour les Pyrénées, à Sarrancolin) ou surveillaient les principaux ports fluviaux et maritimes à Bordeaux, Marseille, Rouen et Toulouse. Le trésorier général des Bâtiments du Roi assurait le paiement des diverses dépenses de ce service.

Le magasin bordelais connut six inspecteurs entre le début du siècle et la veille de la Révolution : le premier, le troisième, le quatrième et le sixième issus du monde du négoce, donc solvables financièrement ; le second était fermier de D'Antin à Langon et le cinquième ingénieur. Le premier connu fut le marchand Aziron, suivi en 1712 par Chaumette⁶⁶ puis, en 1737, par Treilhes (ou Treille) ; ce dernier devait sa nomination à la duchesse d'Aiguillon⁶⁷. Demeurant rue Neuve-de-la-Douane, paroisse Saint-Pierre, Treilhes vit sa situation se dégrader à partir de 1750, date de sa faillite personnelle, ce qui amena, deux ans plus tard, *M. de Voyer*⁶⁸ à demander son poste pour Descourgeats, commissaire des poudres de Bordeaux⁶⁹. Treilhes figure encore dans le rôle de 1753 car le directeur Lenormant de Tournehem accorda ses appointements à *cause de ses malheurs* sur recommandation de Lassus. Cependant, en cette même année, son *grand âge* l'amena à résilier sa charge.

Son successeur, Antoine Séguy, était un [...] *très riche négociant à Bordeaux qui y fait sa demeure vis-à-vis le grand escalier de Saint-Michel*⁷⁰. Le 27 avril 1754, Marigny le décrivait ainsi : *Négociant très riche, très honnête homme et que j'avois mis les effets du Roy dans des mains bien sûres en le*

56. *Le Roy ayant donné ordre de faire réparer les dégradations que le flus et le reflux de la mer ont occasionné au quai, sur lequel sont placés à Bordeaux les marbres de Sa Majesté, il seroit question aujourd'hui d'engager les jurats de cette ville à faire fournir pour combler les dégradations le gravier et les pierres qui servent de lest aux navires qui viennent à vuide charger des vins à Bordeaux. Ce lest pouvant être employé indifféremment à ces réparations comme à toute autre chose, je n'y vois aucune difficulté et je ne doute pas que les jurats ne se prêtent à la demande que je vous prie de leur en faire de ma part* : A.D.Gir., C 2376, 7 et 16 juillet 1742.

57. A.N.F., O¹ 2069 (1), 1746 ; O¹ 2069 (5), 12 mai 1750 ; O¹ 2072 (1), 21 mai et 15 décembre 1754 ; O¹ 2072 (5), 7 septembre 1754 ; O¹ 2081 (3), 27 novembre 1766 ; O¹ 2077 (10), 26 janvier et 30 avril 1768 ; O¹ 2084 (3), 4 avril 1772 ; O¹ 2087 (4), 4 juillet 1786.

58. A.N.F., O¹ 2078 (1), 16 août 1760.

59. A.N.F., O¹ 2081 (2), 11 juin et 8 juillet 1765.

60. A.N.F., O¹ 2073 (1), 12 novembre 1754, 24 janvier 1755. Le maître couvreur François Tanesse effectua cette réparation.

61. Donis, 1920, p. 150.

62. Pour Bordeaux, voir Bresc-Bautier, 1995, p. 263.

63. Julien, 2005, p. 232.

64. A.N.F., O¹ 2070 (2), sans date (1752) ; O¹ 2073 (1), 6 décembre 1730. Voir Mouquin, 2003, t. I, p. 94 et 296-299 ; Bresc-Bautier et Du Mesnil, 1993, p. 45.

65. Julien, 2006, p. 108.

66. Mouquin, 2003, p. 253.

67. Il s'agissait d'Anne Charlotte de Crussol († 1772). A.N.F., O¹ 2068 (1), 10 avril 1737 ; O¹ 2068 (3), 2 février 1737.

68. S'agit-il de Pierre-Marc de Voyer, comte d'Argenson (1696-1764), secrétaire d'Etat à la Guerre entre 1743 et 1757 ? Voir Maurepas et Boulant, 1996, p. 188-192.

69. A.N.F., O¹ 2070 (2), sans date (1752) ; O¹ 2071 (2), 8 décembre 1752.

70. Séguy habitait près de la porte de Grave, paroisse Saint-Michel.

nommant à l'Inspection de Bordeaux, vous me dites qu'il joint à ces qualités beaucoup de bonne volonté et qu'il est très attentif aux intérêts du Roy [...] ⁷¹. Dès sa nomination, Séguy prit logement au magasin de La Bastide et resta en poste jusqu'en 1770, avec le salaire annuel de 125 livres ⁷². Il s'acquitta consciencieusement de sa tâche, refusant la charge de consul à la Chambre de commerce en mai 1755 avant de l'accepter quatre ans plus tard, contraint et forcé. Veuf en novembre 1756 ⁷³, Séguy perdit sa fortune en février 1769 à la suite de mauvais placements en Afrique et en Amérique. Il demanda alors au directeur de lui conserver son poste, ce que Marigny accepta ⁷⁴. Pourtant, son infortune se sut rapidement car des candidatures spontanées furent adressées à Paris. Le 15 mai 1770, Séguy démissionna prétextant l'âge avancé et les infirmités, et fut remplacé par Dupin, ingénieur âgé de 60 ans, résidant paroisse Sainte-Colombe, avec un salaire annuel de 500 livres ⁷⁵. En octobre, le nouvel inspecteur demanda l'inventaire à son prédécesseur. Celui-ci réclama alors un dédommagement pour les arbres fruitiers qu'il avait plantés à La Bastide ⁷⁶. Dès 1779, l'âge de Dupin suscita des candidatures, recommandées par des personnages très influents (ducs de Duras et de Charost, président de Pichard) ⁷⁷, ou d'autres anonymes comme celle qu'appuya François-de-Paule de Latapie, inspecteur des arts et manufactures de Guyenne, en mai 1786 ⁷⁸. Nous ignorons la date précise du départ de Dupin - il mourut le 14 février 1789 - mais la charge revint en juin 1788 au sieur Lavau, négociant bordelais et receveur des droits de l'Amirauté ⁷⁹. L'absence de document nous empêche de connaître la date de suppression du poste, que nous supposons se situer en 1790, avec la nationalisation du magasin royal.

Second personnage important dans le magasin, l'entrepreneur des transports. Les documents de la Direction soulignent à plusieurs reprises les pratiques douteuses des hommes qui occupèrent ce poste : *Les entrepreneurs chargés de la fourniture de ces marbres (pyrénéens) en diminuèrent la réputation parce qu'ils prirent sans choix tout ce qui vint sous leur main, pour grossir leurs profits et la longue guerre de la Succession de la Couronne d'Espagne qui épuisa les finances, fit qu'on négligea ou qu'on différa d'y remédier* ⁸⁰. Les lacunes archivistiques limitent là aussi l'étude des différents transporteurs bordelais à la seule personne de Jacques Gassiot qui travailla entre mai 1750 et 1767. Négociant à Castres, au sud de Bordeaux ⁸¹, cet entrepreneur des chargements des marbres du Roi assura sa tâche malgré quelques embarras ⁸². Nous ne pourrions pas donner avec exactitude, et ce n'est pas le sujet de notre étude, les quantités annuelles que Gassiot transportait mais, à titre d'exemple, il chargea deux cent quarante-neuf blocs et cent dix-huit carreaux entre le 8 juin 1751 et le 17 octobre 1753, au prix de 3 livres 12 sols par pied cube ⁸³. Cette quantité tomba à cinquante-deux blocs pendant les années 1767-1770 ⁸⁴. Le

trésorier des Bâtiments du Roi remboursait à l'entrepreneur les sommes dont les montants fluctuaient naturellement en fonction des besoins de la Couronne ⁸⁵.

Le concierge était le troisième personnage clef du magasin mais sa présence ne figure dans les archives qu'à partir de 1745 avec la mention de Joseph Jugié, un ancien cabaretier devenu garçon du magasin à partir des 1740 ⁸⁶. En 1759, la Direction lui acheta un justaucorps à la livrée royale ⁸⁷ et jusqu'en 1770 au moins, il logeait à l'entrée de l'établissement.

Comme le marbre qu'il gérait, le personnel relevait du Roi et ne pouvait donc pas faire l'objet de poursuites judiciaires sans l'autorisation du Directeur. Ainsi, Jugié fut soumis à une saisie mobilière par un huissier des Tailles en janvier 1757. Aussitôt prévenu, Marigny réclama *rendre justice à ce pauvre domestique du magasin et de faire punir cet huissier d'estre ainsy entré dans le magasin du Roy pour y exploiter, sans que le receveur des Tailles de Bordeaux n'en aye demandé la permission* ⁸⁸. Il fallut l'entremise du Directeur et de l'intendant Tourny pour clore l'affaire en septembre ⁸⁹. En revanche, les

71. A.N.F., O¹ 2072 (1), 27 avril 1754.

72. A.N.F., O¹ 2071 (3), 25 octobre 1753.

73. A.N.F., O¹ 2074 (6), 16 novembre 1756.

74. A.N.F., O¹ 2083 (5), 14 et 26 février 1769.

75. A.N.F., O¹ 2084 (1), 25 juillet 1770.

76. A.N.F., O¹ 2085 (1) : récolement d'inventaire, année 1774. Un inventaire des marbres et ustensiles de la Couronne fut réalisé le 29 septembre 1770 ; celui des agréés le 28 mai suivant : A.N.F., O¹ 2086 (2). Il fallut attendre l'année 1786 pour voir les héritiers de Séguy apurer la gestion de leur père et payer ses dettes : *ibid.*, O¹ 2087 (4), 23 septembre 1786.

77. A.N.F., O¹ 2086 (4), 18 février 1779 ; O¹ 2086 (8), 21 juillet 1782 ; 23 juillet 1785.

78. A.N.F., O¹ 2087 (4), 24 mai 1786.

79. A.N.F., O¹ 2087 (6), 9 juin 1788. Lavau avait reçu la protection du duc de Penthièvre et du duc de Mouchy. L'année suivante, Brienne (Loménie de Brienne ?) appuya la candidature tardive de Latapie : A.N.F., O¹ 2087 (6), 25 avril 1788.

80. A.N.F., O¹ 2088 (1), s.d.

81. Aujourd'hui Castres-Gironde.

82. A.D.Gir., C 2376, 30 mai 1750. Dans une lettre adressée à Lenormant de Tournehem, Gassiot se déclara contraint à la collecte de la perception des deniers royaux de Castres. Il demanda alors à en être exempté [...] *attendu le séjour presque continu qu'il est obligé de faire à Bordeaux pour le service des Bâtiments de Sa Majesté, à cause du débarquement et rembarquement desdits marbres dont il est chargé.*

83. A.N.F., O¹ 2069 (6), 27 mars 1751 ; O¹ 2071 (1), 1753.

84. A.N.F., O¹ 2086 (2), comptes des marbres embarqués pour le Roi, 1767-1770.

85. A.N.F., O¹ 2072 (1), années 1752-1754.

86. A.D.Gir., C 2376, 19 août 1757 ; A.N.F., O¹ 2075 (6), 19 août 1757.

87. A.N.F., O¹ 2073, dépense de l'année 1759.

88. A.D.Gir., C 2376, 29 janvier 1757.

89. A.N.F., O¹ 2075 (1), 9 juillet 1757 ; A.D.Gir., C 2376, 20 septembre 1757.

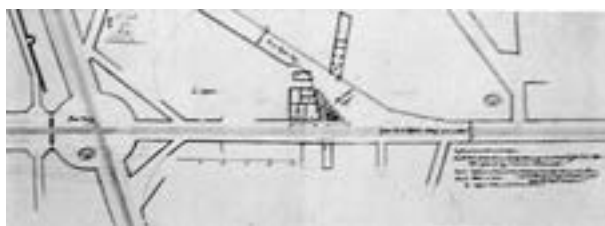


Fig. 5. - Plan de la rue Fondaudège, avec les maisons et les blocs de marbre de Pierre Vernet. 23 janvier 1769. Plan manuscrit. Paris, Archives nationales de France, O1 2076 (4). © Archives nationales de France.

Fig. 6. - « 1749-1750. Bordeaux marbres qui sont à Bordeaux de Languedoc ». Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, C 2376. © Conseil général de la Gironde.

inspecteurs subirent de nombreuses pressions de personnalités du crû, toutes désireuses d’obtenir gratuitement du marbre pour leurs propres besoins.

A ces hommes, s’ajoutaient les marbriers qui, indépendamment de leurs activités personnelles, travaillaient quelque fois pour le magasin. Malheureusement, la rareté des sources documentaires concentre notre intérêt sur Pierre Vernet (Bordeaux, 1697- ?), *homme riche et solvable, le sculpteur bordelais sans doute le plus talentueux de sa génération*⁹⁰. Fils d’un sculpteur marseillais et auteur de décors pour des édifices publics civils et religieux⁹¹, il achetait régulièrement du marbre des Pyrénées auprès du magasin royal après accord du directeur et à certaines conditions : uniquement les blocs posés sur les plates-formes des carrières et non destinés au service du Roi, vendus 10 livres le pied cube sans les frais de transport et certifiés lors de leur arrivée⁹². Vernet fut un client particulièrement important pour l’inspecteur car, entre 1755 et 1769, il acheta pour 7 174 livres 8 deniers de marbres assortis dont le volume causa d’ailleurs des problèmes de voisinage (fig. 5)⁹³. Une partie de ses acquisitions concernait ses propres commandes mais il achetait aussi pour des communautés religieuses (Augustins, 1739-1746 ; Carmes, 1740 ; Jésuites, 1740-1748 ; Barsac, 1742 ; Manufacture, 1744-1745) et des particuliers⁹⁴.

Transport, arrivage et stockage des marbres

Les fleuves et rivières de France constituaient naturellement les principaux axes d’approvisionnement en matériaux pondéreux, et notamment les marbres⁹⁵ et, parmi ces derniers, les antiques⁹⁶, les blocs de construction et d’ornement.

Les indications fournies par les documents des années 1690 mentionnent le marquage des blocs de marbres dans la carrière⁹⁷. Après inventaire et mesure, chaque bloc recevait un numéro et des signes divers, notamment des croix, des

Bordeaux
marbres qui sont à Bordeaux
De Languedoc

	Sup	Long	Large	Epaisseur	Est.
+	56	1 2	3 6	3 6	60 3 3
+	303	2 3	2 7	1 0	4 3 6
+	302	7 0	3 1	2 0	43 2 0
+	156	4 10	4 2	1 7	52 1 1/2
+	56	1 6	0 2	2 0	53 10 0
+	760	1 2	3 2	2 1/2	60 0 3
+	194	1 10	2 7	1 6	34 2 3
+	148	10 4	2 7	1 6	40 0 6
+	14	7 0	3 10	2 0	60 25 10
+	50	4 3	4 0	1 10	43 6 0
+	704	5 6	3 1	1 11	52 6 0
+	210	1 0	4 6	1 3	45 0 0
+	196	6 4	3 1	2 1	40 10 0
+	684	7 0	3 5 1/2	1 10	46 4 1/2
+	390	5 4	3 4	1 2	44 7 0
+	53	3 0	3 0	1 4	38 2 0
+	105	6 7	3 6	1 8	52 4 0
+	396	5 4	3 7	2 0	59 8 0
+	38	7 11	3 3	1 0	51 0 0
+	381	3 11	3 4	1 11	59 4 5 1/2
+	385	3 8	2 6	2 1	60 4 0
+	265	10 2	2 7	1 1	64 1 7 1/2
+	393	4 6	4 4	1 1/2	60 10 0
+	391	11 5	1 11	1 1	49 10 0
+	215	3 1	3 5	1 3	46 7 0
+	35	5 4	3 6	1 1/2	44 1 1/2

losanges, des ronds, des carrés (fig. 6). Une fois cette opération réalisée, les entrepreneurs transportaient les blocs sur des traîneaux ou des chariots⁹⁸ jusqu’aux rivières où, perpétuant la

90. Maffre, 1998, t. I, p. 31-32.
 91. Roudié, 2003, p. 173.
 92. A.N.F., O¹ 2072 (1), 27 avril 1754 ; O¹ 2081 (2), 11 juin et 8 juillet 1765.
 93. A.N.F., O¹ 2073 (2), recettes et dépenses de Séguy.
 94. A.N.F., O¹ 2081 (3), 19 juillet 1766.
 95. *Avant la guerre (de Succession d’Espagne), le traitant de la voiture frêtoit à Rouan des navires nommés gribannes qu’on envoyait à Bordeaux chercher les marbres du Roy qu’on fesoit dessandre des carrières de Prichery (Puychéric) & Caune en Languedoc dans des batteaux sur le canal, només chalans ou coureux, qui les desbarquoit à la sortie du canal, sur le bord de la rivière de Garonne, où l’on les mettoit sur des rasdeau composés de gros poutres ou jumelles de bois de sapin, qui les portoit à Bordeaux, & s’il y avoit des navires en charge pour Rouan, on les conduisoit à leur bord, on les embarquoit au moyen des eslingues dont on lioit les blocs & avec des heures (?) qu’on établissoit sur le pond des navires, on eslevoit les marbres dedans et ensuite on les dessandoit à fond de cale. Et s’il n’y avoit pas de navires en charge, on jettoit les marbres sur le bord de la rivière au plain mer :* A.N.F., O¹ 2067 (4), 1712.
 96. Martinez, 2004, p. 15 et 23-24.
 97. A.N.F., O¹ 2066 (3), 28 septembre 1692.
 98. Julien, 2006, p. 151-155.

tradition antique des *ratiariae*, les conducteurs construisaient des radeaux sommaires en bois, sur lesquels ils embarquaient l'équipage et les blocs⁹⁹. La quantité importante de bois nécessaire à leur construction amena le chancelier et ministre d'Etat Pontchartrain à accorder en 1712 le bois des forêts de Lapech, dans les Pyrénées, *pour les employer aux radeaux pour le transport des marbres de Sa Majesté*¹⁰⁰. A Toulouse, les négociants bordelais faisaient embarquer les marbres sur leurs radeaux.

Le déplacement des pierres s'effectuait durant les « grandes eaux » résultant de la fonte des neiges au printemps et avant le mois de juin pour éviter tout échouage ou naufrage des radeaux¹⁰¹. Mais des accidents arrivaient fréquemment comme en témoignaient les blocs échoués sur les bords de la Garonne entre Toulouse et Bordeaux¹⁰². L'abandon de ces marbres sur les berges attestait aussi des tracasseries fiscales que subissaient les entrepreneurs à certains péages. L'arrêt de 1670, qui exemptait le transport des marbres royaux de taxes, était fréquemment remis en question par les fermiers généraux. Ainsi, en juin 1692, les commis du Bureau de Bordeaux entravèrent le transport des blocs. Le 13 juin 1753, Vandières alerta Tourny de la levée d'un droit de passage de 2 sols par quintal par les fermiers généraux de Langon sur les blocs de marbre venant des Pyrénées. Le surintendant réclama aussitôt le libre passage avec la délivrance de passeports car *le service du Roy l'exige*, ce qu'approuva l'intendant quelques jours après¹⁰³. Dix ans plus tard, une autre affaire fiscale dépassa les frontières du royaume en raison de l'identité du destinataire. Le 26 mai 1764, les douaniers de Bordeaux faisaient arrêter douze caisses de marbre de Grasse, destinées à Antonio Rainaldi (1709-1794), architecte de l'impératrice de Russie, à la suite d'une requête de leurs collègues de Valence¹⁰⁴. Les entrepreneurs des carrières grassoises avaient chargé le négociant bordelais Changuet de l'expédition des marbres vers la Russie¹⁰⁵. Cependant, l'affaire traîna une année, nécessitant l'intervention de Trudaine et de Marigny qui demanda la mainlevée à Séguy en novembre 1764¹⁰⁶. Devant la lenteur de la procédure, ce dernier proposa le dépôt des caisses au magasin du Roi à La Bastide en juillet 1765¹⁰⁷.

Une fois arrivés à Bordeaux, les équipages déchargeaient les blocs sur le bord du fleuve ou sur des navires de haute mer à destination de Paris. Durant les années 1690-1710, la Surintendance utilisait les services des Hollandais qui, avec leurs navires de gros tonnage (entre 200 et 400 tonnes, voire 500-600 tonnes), pouvaient embarquer des cargaisons volumineuses de marbre¹⁰⁸. Voulant contourner ce quasi-monopole nordique, Bochart Champigny, intendant de la Marine au Havre, rédigea en décembre 1712 un mémoire dans lequel il proposait des navires de cent vingt à cent soixante tonnes, à *grands écoutils* pour faire passer les blocs¹⁰⁹. L'année suivante,

la Direction proposa l'achat et l'armement d'une frégate (la *Bellone*) pour le transport de marbres de Bordeaux à Paris pendant l'été¹¹⁰. L'affrètement de la *Bellone* dépendait principalement de la rapidité des convois venant de Toulouse. Aussi, en mars 1714, le capitaine Querquelin dut rester plus longtemps que prévu à Bordeaux car le canal était en partie asséché¹¹¹.

Les imprévus, les conflits¹¹², les conditions climatiques et les commandes retardées voire annulées de la Direction gênaient souvent le transport des marbres royaux vers Paris¹¹³. Par conséquent, le port de Bordeaux devenait le lieu de stockage de quantités parfois considérables. Les deux cent soixante-douze blocs de marbre de Caunes, indiqués en janvier 1690, n'attendaient sans doute qu'un financement royal et un contexte politique plus favorable pour être convoyés vers la capitale¹¹⁴. Les volumes¹¹⁵ variaient chaque année en fonction des besoins et des disponibilités financières de la Couronne mais nous pouvons estimer, sans établir des statistiques précises, qu'une centaine de blocs se trouvait régulièrement sur le port provoquant immanquablement l'encombrement des lieux.

99. *Idem*, p. 156-158 ; A.N.F., O¹ 2066, 12 juillet 1684.

100. A.N.F., O¹ 2067 (5), 21 décembre 1712.

101. Bonnet, 2000, p. 60.

102. A.N.F., O¹ 2066, 15 janvier 1690 (compte des années 1684-1690) et septembre 1691.

103. A.D.Gir., C 2376, 13 et 22 juin 1753.

104. *Ibid.*, 13 juin 1763 ; Julien, 2006, p. 112. Selon la date d'expédition, les marbres étaient sans doute destinés à Orianienbaum (1762-1764) : Curcio et Kieven, 2000, p. 130.

105. A.D.Gir., C 2376, 2 août 1764 ; A.N.F., O¹ 2080 (3), 18 août et 18 septembre 1764.

106. *Ibid.*, 9 novembre 1764.

107. A.N.F., O¹ 2081 (2), 7 juillet 1765.

108. A.N.F., O¹ 2065 (2), 20 décembre 1689 ; O¹ 2066, 15 janvier 1690 et septembre 1691. En 1689, trois vaisseaux hollandais lourdement chargés, faillirent couler devant Bordeaux : *ibid.*, O¹ 2065 (12), 2 septembre 1689.

109. A.N.F., O¹ 2067 (4), 22 décembre 1712.

110. A.N.F., O¹ 2067 (5), 1713 et 27 décembre 1713. Voir aussi Julien, 2006, p. 165. La frégate ne fit en réalité que deux voyages à Bordeaux mais elle se rendit aussi à Civitavecchia pour chercher les marbres de l'Académie royale de France à Rome : Bresc-Bautier, 1995, p. 263.

111. A.N.F., O¹ 2067 (5), 16 mars 1714.

112. Guerres de Hollande (1672-1678), de la Ligue d'Augsbourg, de la Succession d'Espagne et de Sept Ans (1756-1763).

113. A.N.F., O¹ 2065 (12), 20 avril 1689.

114. A.N.F., O¹ 2066, 15 janvier 1690.

115. A.N.F., O¹ 2066 (3), 5 juin 1692 ; O¹ 2067 (2), 13 avril 1693 ; A.D.Gir., C 2376, année 1749-1750. Nous pouvons nous étonner de ne jamais voir figurer le marbre dans les études historiques et économiques sur le port de Bordeaux. Sur un pourcentage de 100, on remarque une forte proportion de Languedoc (89), en particulier le Caunes devant le Campan (10), pourtant très utilisé mais très coûteux, puis le sarrancolin (1). Voir aussi A.N.F., O¹ 2065 (9), 27 avril 1686-6 septembre 1689. Pour l'étude des marbres languedociens et pyrénéens, voir Mouquin, 2003, t. I, p. 210-235 ; pour les marbres de Caunes, Bonnet, 2000, p. 53-62.

L'encombrement du port de Bordeaux

La lecture du devis général pour le transport des marbres du Roi montre que l'une des tâches des entrepreneurs était de décharger les blocs au port de Bordeaux et de les embarquer sur les navires présents ¹¹⁶. Or, en 1692, dix blocs furent submergés [...] par la faute du Sieur Camuset dans le temps qu'il avoit la soubentreprinze de la voiture desdits marbres depuis la ville jusqu'à Rouen et qu'ils étoient tombés dans la mer en différens temps de dessus des radeaux par lesquels ils les conduisoient à bord des navires pour les embarquer, sans qu'il n'en aye jamais donné aucun avis ny fait aucun devoir pour les rechercher et les retirer comme il étoit aisé de faire, et que j'ay faits en pareilles occasions avant qu'il eut cette soubentreprinze ¹¹⁷. Dans son mémoire d'inspection de 1712, Tarlé montre l'entassement des pierres sur cinq à six niveaux sur les berges ; les blocs envasés restaient tels quels en l'absence de prévision d'expédition ¹¹⁸. Le déchargement anarchique sur les berges concernait une zone comprise du quartier Saint-Pierre à l'hôpital de la Manufacture ¹¹⁹.

La création du magasin des Marbres devait logiquement suppléer à cette situation embarrassante pour la Jurade et le commerce portuaire, mais il n'en fut rien pour plusieurs raisons. On vouloit mettre dans cette cour et dans le jardin (du magasin des Marbres) tous les marbres qui sont sur les quays à La Bastide que ceux qui sont sur le port de Bordeaux, on débarassoit le tout, n'incommodoit pas le public, les marbres seroient ensuite dans le lieu que le Roy a achepté à cet effet mais M. le commis des Marbres à Bordeaux n'auroit plus une si grande cour et jardin. La ville n'a aucun emplacement sur son port à donner pour mettre les marbres, tout estant occupé en calle pour embarquer ou débarquer les marchandises en chantier de construction du bâtiment, de pots de bois et autres effets nécessaires à ses habitants. De plus, la ville est si endettée qu'elle n'a pas de soins de faire de dépenses si inutile ¹²⁰.

L'arrivée continuë des marbres accentuait le manque de place tant dans le dépôt royal que devant la ville de telle sorte qu'en 1754, on signalait vingt blocs dans la cale de Sainte-Croix, trente-sept depuis cette cale jusqu'au pont de la Manufacture et cent-trois devant le port de cette ville de Bordeaux ¹²¹. L'amoncellement de ces blocs était d'une telle ampleur que Séguy ne put jamais faire le toisé des blocs, sur le port de Sainte-Croix, qui existent depuis plus de cent ans, qu'il ignoroit même qui pourroit l'avoir fourni ¹²². Tarlé écrivit déjà en mai 1748 : *Depuis mon arrivée en cette ville, mon occupation a été premièrement de voir à trouver un emplacement propre à recevoir les anciens marbres envasés depuis 60 ou 70 ans. [...] J'ay trouvé cet emplacement qui est désigné de concert avec M. l'Intendant sur les quays et port de la Manufacture. [...] Ce ne sera pas sans opposition de la part de M. les directeurs de*

cet hôpital qui en retiennent des loyers au profit de laditte maison ¹²³. Il semble qu'une prise de conscience se produisit devant cette situation inextricable car Gassiot s'engagea envers Lenormant de Tournehem à décharger sa cargaison de deux cent quarante-neuf blocs et cent dix-huit caisses de carreaux sur le quai de La Bastide et dans le magasin ¹²⁴.

Dès les années 1690, les autorités se préoccupaient des blocs tombés dans le canal et dans la Garonne, au niveau de la capitale gasconne ¹²⁵. Le problème des marbres envasés réapparaissait fréquemment tout au long du XVIII^e siècle comme en témoignent les lettres des inspecteurs ¹²⁶. A partir de 1748, Jean Tarlé commença des opérations de récupération des blocs et des colonnes après deux engagements signés avec les entrepreneurs du dévasement des anciens marbres, Arnaud Loccupé et Guillaume Benquay, Jean Augustin et Jean Didier ¹²⁷. Ces charpentiers devaient récupérer les pierres depuis Paludate jusqu'au ruisseau de la Fondelot et les transporter sur le quai de la Manufacture ¹²⁸. A partir de cette date, le dévasement des marbres représentait un poste budgétaire important dans les dépenses du magasin bordelais ¹²⁹. Tarlé demanda alors à Séguy l'élaboration d'un projet de forfait et un affichage public ¹³⁰. Le dévasement permettait surtout de récupérer un nombre considérable de pierres : en 1753 et 1757-1758, pas moins de trois cent soixante blocs et quinze colonnes, équivalent à une réception annuelle ¹³¹. Cependant, Marigny estimait

116. A.N.F., O¹ 2066 (2), 12 juillet 1684.

117. A.N.F., O¹ 2066 (3), 3 décembre 1692.

118. A.N.F., O¹ 2067 (4), 21 mai 1712 ; O¹ 2067 (5), 30 mai 1712.

119. A.N.F., O¹ 2067 (4), s.d. (année 1712) ; O¹ 2067 (5), 19 octobre 1713 ; O¹ 2067 (7), 18 août 1715.

120. A.D.Gir., C 2376, s.d.

121. A.N.F., O¹ 2072 (1), avril 1754.

122. *Ibid.*, 28 novembre 1772.

123. A.N.F., O¹ 2069 (3), 7 mai 1748. Etant donné la proximité de ces marbres, on peut supposer, sans certitude, que les directeurs de la Manufacture demandèrent quelques blocs lorsqu'ils firent réaliser l'autel de la chapelle par Vernet en 1740 : A.M.Bx, fonds Beaumartin XVI, liasse 1146, 1740, pp. 1-3. Nous remercions Renée Leulier de nous avoir communiqué ce renseignement.

124. A.N.F., O¹ 2069 (6), 27 mars 1751.

125. A.N.F., O¹ 2066 (1), 21 mars 1690 ; O¹ 2066 (7), 14 février 1696.

126. A.N.F., O¹ 2069 (3), 8 juin 1748 ; O¹ 2069 (4), 4 mars 1749.

127. Charpentiers de haute futaie, résident paroisses Saint-Seurin et Sainte-Eulalie.

128. A.N.F., O¹ 2069 (3), 4 et 7 mai 1748 ; O¹ 2069 (4), 4 mai 1749.

129. 2 957 livres 17 sols en 1749, 5 566 livres 10 deniers en 1758, 7 748 livres 13 sols 3 deniers en 1759.

130. A.N.F., O¹ 2069 (4), 11 février 1749 ; O¹ 2075 (6), 6 janvier 1756.

131. A.N.F., O¹ 2072 (1), années 1754-1769. En 1758, Jean Lacoste, maître gabarrier, visiteur et délesteur de la rivière, fournit un compte pour le dévasement de soixante-dix-sept blocs et quinze colonnes pour un montant de 5 566 livres 10 deniers : *Ibid.*, O¹ 2076 (4), 29 mars 1758

la nécessité de ces travaux *qu'après en avoir fait faire l'épreuve à Paris et qu'après de mures combinaisons pour sçavoir ce qui conviendra le mieux aux intérêts du Roy [...]*¹³².

Ces récupérations restaient soumises aux conditions climatiques et se pratiquaient généralement au printemps¹³³. Pourtant, en avril 1757, Séguy dut renoncer aux travaux car *la saison trop rude s'oppose encore à cette opération*¹³⁴. Cette gêne ennuyait l'inspecteur car les marbres risquaient de disparaître, d'une part, devant l'urbanisation croissante des quais favorisée par la Jurade depuis les années 1720 et, d'autre part, à cause du développement des chantiers navals¹³⁵. Dès 1754, la Direction fit procéder aux dévasements des blocs dont la présence était nuisible à l'établissement des constructions navales qui se localisaient près de la cale Sainte-Croix et de la Manufacture¹³⁶. En octobre et novembre 1756, elle pressa Séguy de faire retirer les blocs et les colonnes repérées car Tourny travaillait à faire construire les quais et une nouvelle porte, dite « porte Neuve », entre les portes de la Grave et de Sainte-Croix¹³⁷. Devant le risque de disparition, l'inspecteur fit alors suspendre le transport de terres aux endroits où se trouvaient les blocs de marbres envasés et, au printemps suivant, Marigny ordonna un rapide *dévasement*¹³⁸.

À la même époque, de nombreux marbres encore enfouis posaient des problèmes aux propriétaires de chantiers navals alors que leur activité, encouragée par la Jurade, connaissait, à partir de 1750, un fort développement près de la porte Sainte-Croix, *vu la nécessité qu'il y avoit par l'augmentation du commerce*¹³⁹. Tourny alerta Marigny : *Les constructeurs de vaisseaux ont établi leur chantier sur les places où sont les marbres qui leur servent pour affermir leur terrain. Il ne seroit pas possible de les obliger à laisser travailler à ce dévasement qu'au préalable ils n'eussent achevé des vaisseaux qui sont sur les chantiers*¹⁴⁰. En 1754, Cosme Henry Letellier, inspecteur du port¹⁴¹, proposa à Tourny un site pour y déposer les marbres mais l'intendant refusa en raison du manque de place. Deux ans plus tard, le problème se posait avec toujours autant d'acuité mais Tourny réussit une conciliation : les chantiers pouvaient se mettre en place après extraction des marbres¹⁴². Cependant, en 1757, Joseph Barthélémy ne respecta pas la volonté de l'intendant et fit construire un navire sur un terrain renfermant des blocs. Séguy demanda alors l'intervention du guet pour procéder à l'opération d'extraction¹⁴³. La condamnation de l'artisan à suspendre son chantier servit d'exemple : *Les autres constructeurs paroissent vouloir se disposer à faire place nette*¹⁴⁴. Les travaux extirpèrent de la vase trente blocs et douze colonnes. L'année suivante, Séguy dut à nouveau faire interrompre les chantiers de Fénelon et de Gélineau sur les terrains desquels il retrouva quarante-cinq blocs¹⁴⁵. Le charpentier Loccupé fut chargé de ces besognes et déposa les blocs rue et cale Sainte-Croix, *en attendant qu'on peut les embarquer*

pour Rouen ou les transporter au Magasin du Roy à la Bastide. De nombreux blocs de marbre restaient pourtant sur place. Dans sa lettre à Boutin le 26 mars 1762, Marigny promit de les faire enlever et porter à Rouen *aussitôt que la mer seroit libre*.

Se posait à nouveau le problème du stockage des blocs récupérés qui gênaient la voie publique¹⁴⁶. Marigny demanda à Boutin de confier à la Jurade l'entreposage de quarante-trois pierres dévasées *dont on déposa partie le long des chantiers de construction du port de cette ville et partie sur le revers du pavé et dans la calle de Sainte-Croix. Je crois, M., que ces considérations nécessiteroient assez votre attention pour vous engager à donner des ordres pour que ces marbres soient transportés à La Bastide, au Magasin du Roy où ils doivent naturellement être placés*. Marigny écrivit alors à Séguy *de me proposer quelqu'un qui entreprenne de les transporter au magasin de La Bastide comme vous le désirez, afin de rendre le port libre dans la portion que ces marbres en occupent*¹⁴⁷. Le dépôt au magasin royal ne put se réaliser car *il en étoit rempli alors ainsi que son quay au-devant et aux deux côtés appartenants à M. Lassalle et Letellier*¹⁴⁸. *M. de Marigny n'étoit pas bien informé, les quays servant de passage au public ne doivent pas être embarrassés que forcément, étant nécessaires pour les allants et venants ; de plus, le Magasin n'étoit pas tout à fait plain, la cour et le jardin dudit magasin pouvoit au moins contenir sans gêner les arbres mais bien les choux, tous les blocs de marbre qu'on a déposés tant sur lesdits quays que sur les calles de Sainte-Croix et sur le revers du pavé de la rue, le long des chantiers de construction où ils incommode beaucoup et rétréussissent la voye publique*¹⁴⁹.

132. A.N.F., O¹ 2072 (1), 27 avril 1754.

133. A.N.F., O¹ 2076 (4), 17 novembre 1757.

134. A.N.F., O¹ 2075 (6), 9 avril 1757.

135. A.N.F., O¹ 2081 (3), octobre 1766. Voir aussi Lescorce, 2001, p. 202-205. Pour le développement des chantiers navals, voir Butel, 1973, t. I, p. 72-73 et 75.

136. Voir la description de Mme La Roche en 1785 dans Meaudre de La Pouyade, 1911, p. 20.

137. A.N.F., O¹ 2074 (6), 23 octobre et 19 novembre 1756.

138. A.N.F., O¹ 2075 (6), 24 décembre 1756 et 27 avril 1757.

139. A.D.Gir., C 2376, 27 juin 1766.

140. A.N.F., O¹ 2072 (4), 3 mai 1754.

141. Leulier, 2003, p. 30-31.

142. A.N.F., O¹ 2074 (6), 1^{er} novembre 1756.

143. A.N.F., O¹ 2075 (6), 9 mai 1757.

144. *Ibid.*, 14 mai et 26 juillet 1757.

145. A.N.F., O¹ 2076 (4), 21 mars et 17 juin 1758.

146. *Ibid.*, 1^{er} novembre 1756.

147. A.D.Gir., C 2376, sans date.

148. Pour quelques renseignements biographiques, voir Butel, 1991, p. 150 et 167.

149. A.D.Gir., C 2376, 26 mars 1762. Voir aussi copie de l'acte dans C 4440.

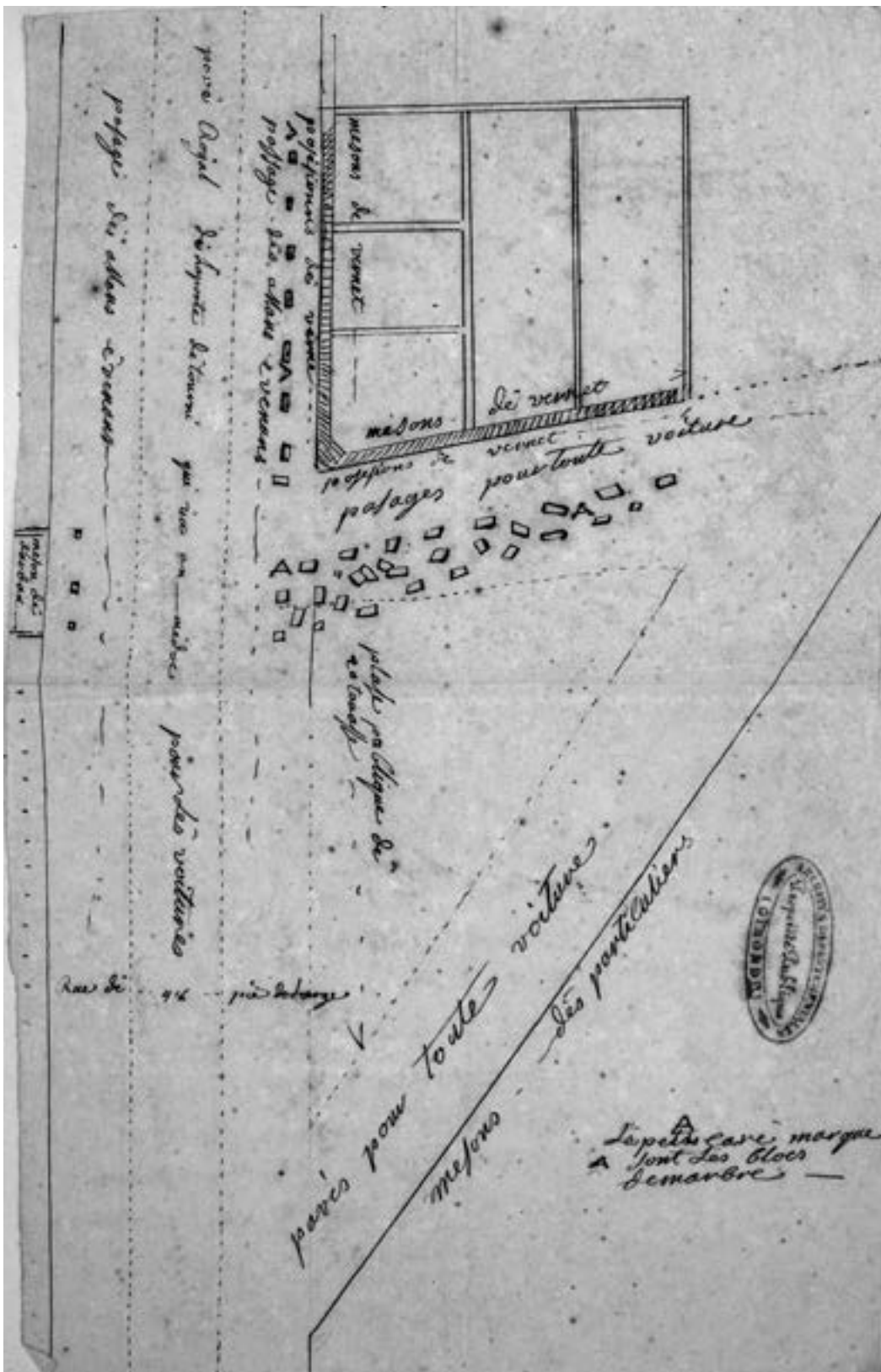


Fig. 7. - Plan du quai de la Manufacture, présentant les blocs de marbre entre la porte Sainte-Croix et le pont de la Manufacture. XVIIIe siècle. Plan manuscrit. Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, C 2376. © Conseil général de la Gironde.

La gestion de la place s'aggrava lorsque, quatre ans plus tard, Mme de Lasalle, dont le terrain jouxtait celui du magasin des Marbres, fit construire une maison et souhaita pratiquer une sortie vers le fleuve, demandant le déplacement des colonnes entposées sur son terrain¹⁵⁰. Une seconde demande émana en 1778 de Leblanc de Mauvesin qui, mitoyen du magasin royal, demanda le déplacement des blocs de marbre afin de faire reconstruire ses maisons¹⁵¹.

A partir de 1766, la Ville fit déplacer les palissades des chantiers navals afin de vendre à des particuliers les terrains ainsi récupérés¹⁵². Mais elle ne toucha pas aux blocs qui gênaient encore la voie publique (fig. 7). Marigny ordonna alors d'envoyer les pierres retenues à Rouen et de vendre aux enchères les pierres restantes. Cette décision arrivait bien car la Direction manquait d'argent¹⁵³. En novembre 1767, Séguy avisait Marigny que les paveurs travaillant au quai de Sainte-Croix jetaient la terre sur les marbres, avec le risque de chute et de cassures¹⁵⁴.

La plus grande menace qu'encouraient les marbres royaux était le vol. Rostan écrivit à Gabriel en février 1737 : *Je sçay de bonne part qu'il y a eu cydevant un très grand abus, même de la prévarication dans le transport des marbres de la part de ceux qui en ont été chargez [...]. Les particuliers qui ont faite faire icy des ouvrages en marbre en petite quantité, n'en n'ont jamais acheté. M. le duc d'Antin leur a donné les blocs ceux qui n'en ont pas eu, ont acheté les ouvrages tout faits des marbriers, lesquels n'ont eu des marbres des premières espèces, comme Gryotte, Dantin, Sérancolin et vert Campan que parce qu'ils en ont volé tant qu'ils ont pu en débitant les blocs ainsy donnez. [...] Comme on profite assez icy du goût que vous avez donné pour les bâtimens et les décorations, je vois plusieurs personnes en recherche de premiers marbres, ainsy si le Roy en faisoit vendre, je suis persuadé que les particuliers et les marbriers en achetteroient [...]*¹⁵⁵. L'auteur de ces lignes proposa de vendre la centaine de blocs répandus le long des atterrages de Bordeaux à 4 ou 5 livres le pied cube. Pourtant, certaines personnes préféraient prendre ou réclamer la cession gratuite de certains blocs qu'ils convoitaient.

Dons, ventes et vols de marbres

En principe, seuls les sculpteurs et les marbriers des Bâtiments du Roi recevaient l'autorisation d'acquérir des blocs entiers de marbre ou de les faire débiter en tranches dans les magasins¹⁵⁶. Cependant, l'important stock facilement accessible sur le bord de la Garonne, favorisait le vol et les fraudes¹⁵⁷ en une période où la construction connaissait un fort développement à Bordeaux et en Guyenne. L'engagement d'inspecteurs locaux découragea toute appropriation illicite mais il favorisa les réclamations de communautés ecclésiastiques ou de différents particuliers.

Les multiples chantiers de la Contre-Réforme auraient théoriquement nécessité l'emploi conséquent de marbres, notamment pour la décoration intérieure. Mais les fabriques paroissiales et conventuelles bordelaises commandaient surtout du mobilier liturgique en noyer (Périgord, Agenais) ou en tilleul (*thil*)¹⁵⁸. Le marbre ne fut utilisé que par des commanditaires fortunés à l'exemple, au XVIII^e siècle, d'Henri d'Escoubleau de Sourdis (1594-1645) pour le maître-autel de la cathédrale de Bordeaux¹⁵⁹, ou de communautés religieuses d'origine italienne et espagnole comme la Compagnie de Jésus ou les Grandes Carmélites. Faute d'argent, ces dernières ne purent obtenir le maître-autel en marbre et en bronze, projeté pour leur chapelle par le Toulousain Arthus Legoust († v. 1629)¹⁶⁰. En revanche, les Jésuites réussirent à édifier le retable de la chapelle de la Maison professe, grâce à leurs démarches¹⁶¹. Lors de l'achèvement de leur sanctuaire, ils avaient prévu la mise en œuvre d'un retable en pierre de Tonnerre et en bois. La donation de 10 000 livres par une demoiselle Esmalle transforma radicalement ce projet en une commande de marbres et de bronze doré¹⁶². Malgré l'apport financier mais *dans une nécessité pressante de construire le grand autel de ladite Eglise*, les Jésuites n'hésitèrent pas, en décembre 1740, à supplier le contrôleur général des marbres du Roi pour récupérer *les restes de marbre qui sont abandonnés dans les boues du port de Bordeaux depuis soixante-dix ans ou quatre-vingts ans. Il aparoit que les marbres ne sont d'aucune utilité pour Sa Majesté puisqu'on a construit depuis peu d'années de l'autre costé de la rivière, un magasin où l'on a transporté tout ce qu'on a trouvé sur le port en estat de servir aux maisons royales et laissé comme defectueuses les pièces que les Jésuites ont l'honneur de vous demander*¹⁶³.

150. A.N.F., O¹ 2081 (3), 19 juillet 1766.

151. A.N.F., O¹ 2065 (12), 19 septembre 1758 et 10 octobre 1778.

152. A.N.F., O¹ 2081 (3), octobre 1766.

153. A.D.Gir., C 2376, 24 septembre 1766 ; A.N.F., O¹ 2081 (3), s.d. (1766).

154. A.N.F., O¹ 2083 (3), 14 novembre 1767.

155. A.N.F., O¹ 2068 (3), 2 février 1737.

156. Pons, 1986, p. 69.

157. Julien, 2006, p. 110.

158. Roudié, 2003, p. 126-127.

159. A.D.Gir., G 296, f^o 104, 14 janvier 1644. Selon une tradition invérifiable, le prélat, qui était aussi amiral de la flotte française du Ponant, captura un vaisseau de la flotte de Murad IV (1623-1640) sur lequel des blocs de marbre partaient pour la Mecque : Ducaunnes-Duval, 1942, p. 57-70. Ces marbres constituèrent le maître-autel de la cathédrale au XIX^e siècle date à laquelle le baldaquin fut détruit et les colonnes dispersées dans les résidences de campagne de l'archevêché.

160. Perrin, 1985, p. 109.

161. Taillard, 1997, p. 49-50 ; SouchalL, 1988, p. 43-48.

162. *Ibid.*, p. 43.

163. A.N.F., O¹ 2068 (4), 2 décembre 1740.

Leur requête semble avoir abouti mais elle ne concernait que le retable réalisé en marbre rouge du Languedoc par Pierre Vernet à partir du 8 février 1741¹⁶⁴. Cinq ans plus tard, les Jésuites écrivaient au Roi pour réclamer le marbre nécessaire à la statue de *Saint François-Xavier*¹⁶⁵ ; au total, dix-neuf blocs de marbre blanc¹⁶⁶. La mise en place du groupe sculpté par Guillaume II Coustou, se déroula à la Toussaint 1748¹⁶⁷.

De nouvelles sollicitations concernèrent aussi l'église Saint-Louis des Chartrons vers 1758, l'église de Nérac¹⁶⁸ lors de sa construction en 1779-1780, ou la chapelle du nouvel archevêché de Bordeaux de 1780 à 1785¹⁶⁹.

Les serviteurs de l'Etat, à l'exemple du président Le Berthon et de l'intendant Tourny, demandaient au Roi les marbres nécessaires à la construction ou à la rénovation de leurs demeures¹⁷⁰ ; jusqu'à Ségué qui voulait un bloc de Sarrancolin ou de Beyrède pour la maison de campagne qu'il venait d'acheter¹⁷¹.

Cependant, la Direction ne donnait pas son accord pour toutes les requêtes qu'elle recevait. Si, au terme de procès-verbaux d'expertises et d'estimations, elle accepta de rétrocéder à Monlezun de Ferrussac sept blocs de marbres qui constituaient sa créance sur l'héritage de l'entrepreneur Gassiot et dont certains se trouvaient chez Vernet¹⁷², en revanche, elle refusa la demande de Lecomte et Métivier, sculpteurs élèves de l'Académie de Saint-Luc, pour un *petit* bloc de marbre destiné à *faire des embellissements dans une église de ses environs*, en l'occurrence la collégiale de Saint-Emilion. Ségué justifiait son refus après avoir pris connaissance par l'un des deux demandeurs d'un projet de *cascade* dans sa maison de campagne¹⁷³.

Neuf ans plus tard, l'inspecteur recevait sur son bureau la lettre de Lassale, pêcheur de Mescher, qui découvrit dans l'estuaire des blocs de marbre dont un se révéla être du blanc statuaire très recherché. Il demanda alors leur extraction à son entier profit, ramena le marbre blanc à Bordeaux et le déposa sur le *quay du Roy* en recevant 218 livres 10 sols¹⁷⁴. L'année suivante, l'inspecteur somma le pêcheur d'apporter à Bordeaux tous les blocs qu'il avait récupérés pour un prix modique. Lassale refusa et réussit même à vendre au magasin royal deux autres blocs de marbre blanc pour 204 livres¹⁷⁵.

Le personnel du magasin royal se trouvait parfois soumis aux pressions d'influents quémandeurs qui pesaient de tout leur pouvoir pour obtenir satisfaction. Entre mars 1696 et décembre 1697, François d'Escoubleau († 1707), comte Sourdis¹⁷⁶, réclama à l'intendant Bazin de Besons deux blocs de marbre vert de Campan, déposés sur le port de Bordeaux. Nous ignorons la conclusion de cette affaire qui révèle au moins une supposée acquisition par le cardinal de Sourdis¹⁷⁷. En revanche, les exigences du duc de Richelieu (1696-1788), puissant

gouverneur de Guyenne, aboutirent à une violente querelle de janvier 1760 à 1769, au cours de laquelle la résistance de l'inspecteur provoqua les intimidations, les menaces et les mesures de rétorsions du maréchal¹⁷⁸.

Cette dernière affaire resta cependant exceptionnelle car un arrêt du Conseil d'Etat du 11 février 1700, repris le 12 mai suivant, permettait la vente de marbres aux particuliers tout en interdisant l'importation et la commercialisation de marbres étrangers¹⁷⁹. En septembre 1708, le Conseil d'Etat officialisait

164. Taillard, 1997, p. 49.

165. Sire, *les jésuites de la Maison professe de Bordeaux représentent très humblement à Votre Majesté que, depuis plus de cinq ans, on a commencé le grand autel de leur église sans pouvoir le finir, parce que cette maison n'a ni ne peut avoir aucune sorte de revenu. Dans cet état, ils implorent la religion et la charité de Votre Majesté, et la supplient de vouloir leur accorder le marbre nécessaire pour une statue de saint François-Xavier qui doit donner à cet ouvrage sa perfection ; on ne cessera jamais d'offrir sur cet autel le saint sacrifice pour attirer toutes les bénédictions du ciel sur Votre sacrée personne* : A.N.F., O¹ 2068 (9), s.d. (v. 1745).

166. A.N.F., O¹ 2068 (5), sans date (1745) ; O¹ 2068 (9), 3 juin 1745 ; O¹ 2069 (2), 14 juillet 1746 ; O¹ 2069 (3), 11 avril 1748 ; A.D.Gir., C 2376, 19 juillet 1764 : document daté du 9 février 1747.

167. Taillard, 1997, p. 49.

168. Dans son article sur Saint-Nicolas de Nérac, F.-G. Pariset ne fait état d'aucun élément architectonique en marbre, notamment des pilastres ou des chapiteaux : Pariset, 1969. L'actuelle décoration du sanctuaire n'en contient d'ailleurs pas.

169. Leulier, 2004, p. 112 ; A.N.F., O¹ 2086 (4), 17 décembre 1779 ; O¹ 2086 (6), 10 mars 1780 ; O¹ 20 87 (3), 2 mai 1785.

170. A.N.F., O¹ 2068 (5), 8 décembre 1741 ; O¹ 2072 (1), 3 octobre 1754 ; O¹ 2086 (2), 30 avril 1769. Pour l'hôtel Leberthon, voir Tokpassi, 1998, p. 225-236. Voir aussi la mention d'un autre bloc vert Campan demandé par Tourny : A.N.F., O¹ 2069 (3), 8 juin 1748.

171. A.N.F., O¹ 2081 (2), 11 juin 1765.

172. A.D.Gir., 3 E 13234, 30 mai 1749 ; C 2376, 26 juillet et 18 décembre 1749. A.N.F., O¹ 2067 (5), 25 septembre 1715 ; O¹ 2069 (4), 26 juillet, 3 août et 30 septembre 1749 ; O¹ 2076 (4), 17 décembre 1757 ; O¹ 2083 (1), 26 août 1768.

173. A.N.F., O¹ 2078 (1), 9 et 16 août 1760.

174. A.N.F., O¹ 2083 (4), 18 mai et 24 septembre 1769 ; O¹ 2086 (2), 21 novembre 1769.

175. A.N.F., O¹ 2084 (1), 1770 ; O¹ 2086 (2), 2 mars 1770.

176. Il était le neveu des archevêques de Bordeaux, François et Henri d'Escoubleau de Sourdis, et commandant en Guyenne.

177. A.N.F., O¹ 2066 (7), 29 mars 1696 ; O¹ 2066 (8), s.d., 23 novembre 1697, 3, 7 et 21 décembre 1697.

178. A.N.F., O¹ 2078 (1), 17 janvier et 16 août 1760 ; *Ibid.*, O¹ 2078 (2), 1761, 1762 ; O¹ 2079 (2), 21 décembre 1762 et 22 janvier, 25 juin, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre 1763 ; O¹ 2080 (2), août 1764 ; O¹ 2080 (3), 5 janvier 1764 ; O¹ 2081 (2), s.d., 11 juin et 12 novembre 1765 ; O¹ 2081 (3), 25 octobre 1766 ; O¹ 2082 (4), 14 février 1767 ; O¹ 2086 (2), 30 avril 1769. Voir aussi *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XVIII, 1878, p. 488, n° CCCXX, 21 septembre 1762.

179. *Ibid.*, O¹ 2066 (10), 12 mai 1700. Voir Mouquin, 2003, t. I, pp. 309-311 ; Bonnet, 2000, p. 53.



Fig. 8. - Plan des maisons et blocs de marbre appartenant à Pierre Vernet, rue Fondaudège. 2 et 19 septembre 1758. Plan manuscrit. Bordeaux, Archives départementales de la Gironde, C 2376. © Conseil général de la Gironde.

la vente quantifiée au profit du Roi¹⁸⁰. Cette décision ne faisait qu'entériner une pratique et résolvait l'engorgement des dépôts royaux¹⁸¹. Pour chaque cession, une affiche publique alertait les éventuels acquéreurs¹⁸². Nous ne disposons pas suffisamment de données chiffrées pour apprécier l'évolution des prix de vente des marbres. En revanche, un relevé des bordereaux d'entrées et de sorties de blocs indique cinquante-neuf blocs achetés entre 1753 et 1769 à Bordeaux¹⁸³.

L'Eglise constituait un des principaux clients du magasin. L'inspecteur reçut notamment des demandes pour le maître-autel de l'abbaye de Saintes par Vernet en 1759-1761 ou pour l'abbaye du Rivet en 1770¹⁸⁴. Parfois, les ecclésiastiques devaient abandonner d'ambitieux projets d'embellissement à l'instar de celui prévu par Coustou pour la cathédrale de Bordeaux entre 1767 et 1771¹⁸⁵.

Après cet échec, l'inspecteur compta écouler son stock en fournissant les marbres pour le socle de la statue équestre de Louis XV de la place Royale et pour l'hôtel de ville dont la Jurade envisageait la reconstruction en 1767. Une nouvelle fois, ses espérances s'envolèrent car, pour le premier chantier, le marbre de Carrare fut préféré ; quant au projet municipal, il fut purement et simplement abandonné¹⁸⁶.

L'essentiel des ventes concernait les commandes particulières résultant de l'urbanisation de Bordeaux et de sa région. Les clients passaient obligatoirement par l'inspecteur qui

180. *Le Roy étant informé que parmi le grand nombre de marbres du Languedoc, des Pyrénées et autres qui sont sur les ports et dans ses magasins, il y a plusieurs blocs, lesquels n'ayant pas le volume convenable pour servir à la construction de ses bâtiments & édifices, pourroient être utilement employés pour la décoration des maisons des particuliers et vendus au profit de Sa Majesté* : A.N.F., O¹ 2067 (3), 23 septembre 1708.

181. A.N.F., O¹ 2067 (1), 24 février 1700.

182. A.N.F., O¹ 2081 (3), 30 octobre 1766.

183. A.N.F., O¹ 2086 (2), 30 avril 1769. Pour un exemple de prix, voir la lettre de l'abbé de Bernis (1715-1794) à Lenormant de Tournehem (trois qualités proposées avec la griotte à 18 livres le pied cube, le sarracolín à 13 livres et le vert Campan à 14 livres 10 sols) : A.N.F., O¹ 2069 (1), 10 mai 1746. Dans son *Guide de ceux qui veulent bâtir* (Paris, Morin, 1781, p. 145.), Le Camus de Mézières précise que le pied cube coûtait entre 70 et 90 livres suivant la qualité et la rareté de la variété.

184. A.N.F., O¹ 2077 (1), 15 mars 1759 ; O¹ 2077 (8), 3 avril 1759 ; O¹ 2078 (2), 12 octobre 1761 ; O¹ 2084 (1), 1770.

185. A.N.F., O¹ 2082 (2), 4 avril 1767. Voir aussi A.D.Gir., G 3341, 31 décembre 1764 et 26 février 1765 ; G 3340, 12 mars 1771. Voir aussi Gardelles, 1963, p. 42-43.

186. A.N.F., O¹ 2082 (2), 14 février 1767. Courteault, 1923, p. 121 et 344, n. 3.



pouvait appuyer les demandes de quelques amis auprès du directeur général¹⁸⁷. Certaines années, la vente ne s'avérait pas fructueuse comme le laisse entendre Séguy en novembre 1767¹⁸⁸. Mais il pouvait compter sur des clients importants et réguliers comme Vernet qu'il recommandait aux autres acheteurs¹⁸⁹. Ce sculpteur accumula d'ailleurs une telle quantité de blocs devant sa maison du faubourg Saint-Seurin qu'il gêna le passage public, déclenchant une polémique avec les voisins (fig. 8)¹⁹⁰. Durant le mandat de Dupin, les ventes continuèrent¹⁹¹ mais avec les problèmes constants d'abus privés.

L'intérêt, voire la convoitise, que suscitait le marbre¹⁹², obligea la Couronne à réglementer la vente mais aussi son transport avec l'arrêt du 11 février 1700. L'inspecteur pouvait, le cas échéant, appliquer une amende de 3 000 livres et la saisie des blocs. Cependant, des particuliers contournaient régulièrement la législation royale comme en témoigne la lettre, déjà citée, de Rostan à Gabriel en février 1737¹⁹³. La lutte contre les fraudes accaparait l'inspecteur, surtout dans ce grand port qu'était Bordeaux. Là aussi, Séguy s'acquitta de sa tâche consciencieusement, faisant saisir les caisses de marbres qui ne possédaient pas d'autorisation écrite, et les faisant transporter au magasin de La Bastide¹⁹⁴; l'archevêque de Toulouse en fut la victime en 1764¹⁹⁵. Cette vigilance, sans doute renforcée par la douane, favorisa les déclarations¹⁹⁶.

187. A.N.F., O¹ 2077 (8), 24 février 1759.

188. A.N.F., O¹ 2083 (3), novembre 1767.

189. A.N.F., O¹ 2086 (2), comptes de 1753-30 avril 1769.

190. A.N.F., O¹ 2076 (4), 23 janvier 1753; O¹ 2081 (3), s.d.

191. A.N.F., O¹ 2085 (2-3), années 1775-1776.

192. Julien, 2006, p. 96.

193. A.N.F., O¹ 2068 (3), 2 février 1737.

194. Lettre de M. de Saint-Priest sur les abus de transports de marbres et demande de passeports pour éviter les abus : A.N.F., O¹ 2072 (1), 4 mai 1754. Arraisonnement d'un coureau qui livrait neuf caisses de marbres *œuvrés* pour la maison de Labrue, marchand raffineur : A.N.F., O¹ 2073(3), 12 août et 28 octobre 1755. Saisie de trois tables de marbre venant de Carcassonne pour Lasalle de Francfort : A.N.F., O¹ 2075 (1), 21 mars 1757. Saisie de marbres embarqués dans un coureau pour Joseph, Arménien, tenant un café sur les fossés de l'hôtel de ville : A.N.F., O¹ 2074 (6), 23 décembre 1755. Saisie faite par Séguy de cinq cents carreaux de marbre de Toulouse pour le négociant Ravina et de trois tables de Paris pour le marchand miroitier Fonfrède : A.N.F., O¹ 2075 (6), 27 avril 1757. Saisie d'une table de marbre pour Mme de Brassié qui s'est retirée au couvent de la Visitation : A.N.F., O¹ 2076 (4), 21 mars 1758. Saisie dans le port de quatre cheminées faites en Quercy par le maréchal de Seneterre pour son château de Didonne en Angoumois : A.N.F., O¹ 2079 (2), 3 mai 1763; O¹ 2081 (2), 7 juillet 1765. Demande d'autorisation de passage par M. Weltener, négociant de Libourne, pour 2 statues de marbre blanc envoyées de Livourne, pour sa maison de campagne : A.N.F., O¹ 2081 (2), 7 juillet 1765.

195. A.N.F., O¹ 2080 (3), 13 septembre 1764; O¹ 2081 (2), 7 juillet 1765.

196. Déclaration de Fonfrède sur la venue de cinq caisses de marbre à Bordeaux : A.N.F., O¹ 2081 (2), 10 novembre 1766. Demande de permission d'entrer des blocs de marbres pour Mme de Basterot, femme d'un conseiller au Parlement : A.N.F., O¹ 2083 (3), 24 novembre 1767.



Fig. 9. - Blocs de marbre.
Localisation inconnue. Cliché P. Vivez.

Le magasin des marbres du Roi à Bordeaux naquit de la nécessité de gérer les blocs et les colonnes destinés aux chantiers royaux dès les années 1660. Entreprise de longue haleine, soumise aux aléas politiques et commerciaux nationaux et locaux, et à la topographie du port, l'inspection des marbres s'affermi grâce à des hommes aux qualités professionnelles remarquables qui leur permettaient, d'une part, d'administrer scrupuleusement le transport et l'entreposage de dizaines de blocs dans le magasin établi entre 1733 et 1736 ; d'autre part, de contrôler et limiter les vols, les fraudes¹⁹⁷ et autres réclamations, parfois virulentes, suscitées par l'intense activité architecturale que connaissait Bordeaux.

Pourtant, à la veille de la Révolution, le magasin royal tombait en ruine. Cet abandon résultait des difficultés financières que connaissait la direction des Bâtiments du Roi. Les archives manquent pour permettre d'apprécier le fonctionnement du dépôt avant sa confiscation et son expertise le 12 octobre 1790, puis sa vente le 3 novembre suivant¹⁹⁸. Le 21 décembre de cette même année, la municipalité de Cenon souhaita acquérir le terrain pour y établir la Maison commune mais ce projet n'aboutit pas¹⁹⁹. Au XIXe siècle, l'ancien magasin royal devint successivement l'entrepôt Deloste²⁰⁰ puis les chais de Léon Baumgartner (vers 1880) ; le jardin disparut lors de l'installation de l'usine Carde²⁰¹.

Entre-temps, la présence de nombreux blocs de marbre, cent vingt et un en 1810²⁰², déplacés lors de la vente du magasin, continuait à gêner les autorités municipales et préfectorales qui réfléchirent sur différents moyens de les évacuer²⁰³. En 1810, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Didier projeta de réutiliser ces pierres pour un projet d'obélisque destiné à la place de La Bastide (actuelle place Stalingrad)²⁰⁴. En cas d'abandon du programme, l'idée d'intégrer les pierres dans la culée du nouveau pont²⁰⁵ fut reprise par le préfet²⁰⁶. Mais, suite à un nouvel échec, celui-ci organisa des ventes aux enchères publiques dans les années 1820 et 1830 pour se

débarrasser des blocs qui encombraient non seulement les quais de La Bastide mais aussi le Jardin royal²⁰⁷. La vente de juin 1833 puis la démolition du magasin en 1894-1895²⁰⁸ auraient mis fin à l'histoire des marbres du Roi à Bordeaux si, selon Pierre Vivez, des travaux de terrassement n'avaient exhumé à La Bastide des blocs dans les années 1925-1930 puis d'autres marbres (fig. 9) plus récemment.

197. Pour les ventes illicites de marbres, voir Julien, 2006, p. 106.

198. A.D.Gir., 1 Q 617, 12 octobre 1790. Expertise de Pierre Paul Rivière, maire de Carignan, et de Jean Graves, marchand : [...] *Led. bâtiment qui se trouve composé de deux chambres basses et un vestibule, deux chambres hautes, un vestibule et un grenier, distribué comme les chambres du premier, avons observé que les charpentes, contrevents, portes et vitrages exigent une réparation considérable, que même le mur de façade a perdu son aplomb et pour en évitant la chute qui paroit être prochaine, il convient d'y faire adapter des arcs boutants ou même de le réédifier à neuf. Un append ou grand angard avec une chambre au levant dont le mur du midy menace aussy ruine et chute prochaine. Le tout borde le long de la rivière par un mur de la hauteur d'environ sept pieds où est pratiqué un grand portal, un moyen et porte à guichet. Et un jardin au levant du tout et sur le derrière, le tout de la contenance d'environ quatorze cent cinquante toises ayant cent vingt-six pieds de façade.* Nous remercions Christian Dubos de nous avoir signalé ce document.

199. A.D.Gir., Q 437, 21 décembre 1790.

200. *L'Annuaire général du commerce et de l'industrie de la ville de Bordeaux* indique une veuve Deloste au 17, quai Deschamps en 1875 et 1880 : Lagrell, 1875, p. 758 et Lagrell, 1880, p. 795.

201. A.D.Gir., SP 2542, 7 juillet 1887, plan. A cette date, l'*Annuaire de la Gironde* signale l'atelier de G. Carde, au 16 et 17 quai Deschamps, spécialisé dans la menuiserie du bâtiment et du luxe, et celui de Léonce Carde, au 21, spécialisé dans la serrurerie et la ferronnerie : Lesfargues, 1886, p. 302.

202. En 1810, on dénombra cent vingt et un blocs dont quatre-vingt-douze sur la voie publique et vingt-neuf chez le négociant Bonus ; cent seize étaient de l'*incarnat* du Languedoc. A.D.Gir., 1 Q 22 juin 1810. L'Etat devait indemniser annuellement les deux propriétaires, Bonus et Dupérier de Larsan, pour la présence des marbres déposés sur leurs terrains vers 1810 : 1 Q 1843, 8 février 1811, 29 avril 1824, 8 juin 1833.

203. *Et que dans le moment où nous écrivons, on enlève un bloc de ce même marbre, nous ignorons en vertu de quel ordre on fait cet enlèvement, ce qu'il y a de certain, c'est que ces objets appartenant à la Nation et étant sous la surveillance expresse du concierge du Champs de Mars, il nous semble que nous aurions dû en être instruits afin que le commissaire de police ne mit point d'entrave aux projets que l'administration centrale pourrait avoir. Nous vous observons, citoyens administrateurs, que c'est le seul marbre de cette qualité qui existe à Bordeaux et que l'on pourrait peut-être en avoir besoin pour quelque objet plus important ; dans tous les cas, vous voudrez bien nous faire connaître le party que vous aurez pris à cet égard :* (signé) Durand, E. Larroque. A.D.Gir., Q 879, 13 pluviôse An VII (1^{er} février 1799).

204. A.D.Gir., 1 Q 1843, 8 octobre 1810.

205. *Ibid.*, 6 J 47, « Etat des moëllons jettés en enrochement au pont de Bordeaux depuis le 1^{er} avril 1820 jusqu'au 1^{er} décembre suivant ».

206. A.D.Gir., 1 Q 1843, 24 janvier 1811.

207. A.D.Gir., dossier des Domaines, marbres. Nous remercions Christian Dubos de nous avoir trouvés ces documents et de les avoir cotés pour nous les rendre enfin accessibles.

208. A.D.Gir., SP 2542, 5 octobre 1894 : soumission pour la démolition des pavillons d'entrée.

Bibliographie

- Antonelli et Lazzarini, 2000. Antonelli, Fabrizio et Lazzarini, Lorenzo, « Le Marbre Campan (Cipollino mandolato) : histoire, diffusion et archéométrie », *Revue d'Archéométrie*, 2000, n° 24, p. 111-128.
- Bresc-Bautier, 1995. Bresc-Bautier, Geneviève, « Les Marbres des Pyrénées sous Louis XIV », dans Cabanot, Sablayrolles et Schenck-David, 1995, p. 261-273.
- Bresc-Bautier et du Mesnil, 1993. Bresc-Bautier, Geneviève et du Mesnil, H., « Le Marbre du Roi : l'approvisionnement en marbre des Bâtiments du Roi, 1660-1715 », *Eighteenth-century life : art and architecture of Versailles*, actes du colloque de Versailles (1985), 1993, vol. 17, n° 2, p. 35-54.
- Bonnet, 2000. Bonnet, Jean-Louis, « De la politique royale du marbre aux carrières de Caunes et Félines en Minervois », *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude*, t. CC, 2000, p. 53-62.
- Butel, 1973. Butel, Paul *La Croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, thèse d'Histoire, Université de Paris I, Lille, Université de Lille 3, 2 vol., 1973.
- Butel, 1991. Butel, Paul, *Les Dynasties bordelaises, de Colbert à Chaban*, Paris, Perrin, 1991.
- Cabanot, Sablayrolles et Schenck-David, 1995. Cabanot, Jean, Sablayrolles, Robert et Schenck-David, Jean-Luc (dir.), *Les Marbres blancs des Pyrénées. Approches scientifiques et historiques*, actes du colloque de Saint-Bertrand-de-Comminges (octobre 1993), Saint-Bertrand-de-Comminges, Musée archéologique départemental, 1995.
- Cat. expo. Paris, 1982. Collectif, *Chaillot, Passy, Auteuil. Promenade historique dans le 16e arrondissement*, cat. expo. Paris (mairie annexe du 16e arrondissement, domaine de Bagatelle et musée Carnavalet, mai-octobre 1982), Paris, Musées de la ville de Paris, 1982.
- Chassagne, 1983. Chassagne, Serge, « Evolution du terme de manufacture », *Monuments historiques*, 128, août-septembre 1983, p. 20-24.
- Chevet, 2001. Chevet, Robert, *Marins de Bordeaux. Une histoire maritime de Bordeaux et de l'estuaire de la Gironde*, Bordeaux, Confluences, 2001.
- Courteault, 1923. Courteault, Paul, *La Place Royale de Bordeaux*, Paris-Bordeaux, Colin-Féret, 1923.
- Courteault, 1932. Courteault, Paul, *Bordeaux, cité classique*, Paris, Firmin-Didot, 1932.
- Curcio et Kieven, 2000. Curcio, Giovanna, et Kieven, Elisabeth (dir.), *Storia dell'architettura italiana. Il Settecento*, Milan, Electa, 2000.
- Donis, 1920. Donis, A., *La Bastide à travers les siècles*, Bordeaux, Bière, 1920.
- Ducaunnès-Duval, 1942. Ducaunnès-Duval, Gaston, « La Construction de l'église Saint-Bruno », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. XXXV, 1942, pp. 57-70.
- Gallet, 1995. Gallet, Michel, *Les Architectes parisiens du XVIIIe siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995.
- Gardelles, 1963. Gardelles, Jacques, *La Cathédrale Saint-André de Bordeaux ; sa place dans l'évolution de l'architecture et de la structure*, Bordeaux, Delmas, 1963.
- Higounet, 1963. Higounet, Charles (dir.), *Bordeaux pendant le Haut Moyen Age*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1963.
- Immerzeel, M., « L'Emploi du marbre pyrénéen pour la production de sarcophages paléochrétiens en Gaule : la Provence et les Pyrénées », Cabanot, Sablayrolles et Schenck-David, 1995, p. 207-222.
- Julien, 2005. Julien, Pascal, « Pour mieux faire flotter les marbres : les cartes du "cours de la Garonne" », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXV, 2005, p. 234-242.
- Julien, 2006. Julien, Pascal, *Marbres : de carrière en palais : du Midi à Versailles, du sang des dieux à la gloire des rois, XVIIe-XVIIIe siècle*, Manosque, Le Bec en l'air, 2006.
- Lagrell, 1875. Lagrell, A., *Annuaire général du commerce et de l'industrie de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde*, Bordeaux, Delmas, 1875.
- Lagrell, 1880. Lagrell, A., *Annuaire général du commerce et de l'industrie de la ville de Bordeaux et du département de la Gironde*, Bordeaux, Delmas, 1880.
- Lescorce, 2001. Lescorce, Olivier, « Les Quais de Bordeaux rive gauche du XVIIe au XXe siècle : espaces portuaires ou balcon urbain ? », *Des villes, des ports, la mer et les hommes*, actes du 124ème Congrès des Sociétés historiques et scientifiques (Nantes, avril 1999), Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2001, pp. 199-215.
- Lesfargues, 1886. Lesfargues, Ch., *Annuaire de la Gironde. 1887*, Bordeaux, Gounouilhou, 1886.
- Leulier, 2003. Leulier, Renée, « A la recherche d'un collaborateur oublié du marquis de Tourny, Cosme Henry Letellier », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3e série, t. III, 2003, pp. 19-41.
- Leulier, 2004. Leulier, Renée « Les Péripéties d'un inachèvement : l'église Saint-Louis des Chartrons à Bordeaux », *Histoire de l'Art*, 54, juin 2004, pp. 103-115.
- Maffre, 1998. Philippe Maffre, *Les Sociétés Laclotte (1756-1793)*, thèse d'Histoire de l'Art, Chr. Taillard (dir.), Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 3 vol., 1998.
- Martinez, 2004. Martinez, Jean-Luc, *Les Antiques du Louvre, une histoire du goût de Henri IV à Napoléon III*, Paris, Fayard-Musée du Louvre, 2004.
- Maurepas et Boulant, 1996. Maurepas, Arnaud de et Boulant, Antoine, *Les Ministres et les ministères du Siècle des Lumières (1715-1789)*, Paris, Jas, 1996.
- Meandre de La Pouyade, 1911. Meandre de La Pouyade, Maurice, *Impressions d'une Allemande à Bordeaux en 1785*, Bordeaux, Gounouilhou, 1911.
- Mouquin, 2003. Mouquin, Sophie, *Les Marbriers des Bâtiments du Roi (1661-1745) : étude des principaux marbriers travaillant pour la couronne de France sous l'Ancien Régime*, thèse d'Histoire de l'Art, Alain Mérot (dir.), université de Paris IV-Sorbonne, 6 vol., 2003.
- Pariset, 1969. Pariset, François-Georges, « Saint-Nicolas de Nérac », *Congrès archéologique de France. Agenais*, 127, 1969, pp. 120-124.
- Pérouse de Montclos, 2000. Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Philibert de l'Orme, architecte du Roi (1514-1570)*, Paris, Mengès, 2000.
- Perrin, 1985. Perrin, Joël, « Le Couvent des Grandes Carmélites de Bordeaux », *Société archéologique de Bordeaux*, t. LXXVI, 1985, pp. 105-116.
- Peyrous, 1979. Peyrous, Bernard, « Cadillac à travers les livres de voyages (XVIIe-XIXe siècles) », *Revue française d'Histoire du Livre*, 23, 1979, p. 265-284.

- Pons, 1996. Pons, Bruno, *De Paris à Versailles 1699-1736. Les sculpteurs ornemanistes parisiens et l'art décoratif des Bâtiments du Roi*, Strasbourg, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1986.
- Roudié, 2003. Roudié, Philippe, *Bordeaux Baroque. Sculptures à Bordeaux et dans la région bordelaise*, Bordeaux, Société Archéologique de Bordeaux, 2003.
- Souchal, 1988. Souchal, François, « L'Apothéose de saint François-Xavier de Guillaume II Coustou », *Gazette des Beaux-Arts*, 1988, CXII, p. 43-48.
- Taillard, 1997. Taillard, Christian, *Bordeaux à l'âge classique*, Bordeaux, Mollat, 1997.
- Tiberghien, 2002. Tiberghien, Frédéric, *Versailles, le chantier de Louis XIV 1662-1715*, Paris, Perrin, 2002.
- Tokpassi, 1998. Tokpassi, Hervé, « L'Hôtel Leberthon, un chef-d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe siècle à Bordeaux », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXXIX, 1998, p. 225-236.